RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS



Votre gouvernement

Québec

Photo de la page couverture :

Le rempart palissadé de Beaucours, l'une des premières fortifications de Québec érigées au cours des années 1690, a été découvert sur le site patrimonial du Vieux-Québec en novembre 2018.

Ce vestige, dont la taille et l'état de conservation sont remarquables, constitue une découverte archéologique majeure pour l'histoire de Québec.

© MCC, Luis Dion-Dussault

Cette publication a été réalisée par
le ministère de la Culture et des Communications.

La publication est disponible en version PDF
dans le site Web : Québec.ca.

ISSN : 2368-2590 (imprimé)
ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-84880-6 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-84881-3 (PDF)

Dépôt légal : 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2019

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation

100 %

BIOGAZ ÉNERGIE

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGES DES AUTORITÉS v

Message de la ministre vi
Message de la sous-ministre vii
Déclaration attestant de la fiabilité des données viii
Rapport de l'audit interne ix

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION 1

Mission de l'organisation 1
Contexte 4
L'organisation en bref 5
Faits saillants 7

3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 9

Résultats relatifs au plan stratégique et au plan annuel de gestion des dépenses 10
Résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens 28

4. UTILISATION DES RESSOURCES 33

Utilisation des ressources humaines 34
Gestion et contrôle des effectifs 36
Utilisation des ressources financières 37
Utilisation des ressources informationnelles 43

5. AUTRES EXIGENCES 47

Développement durable 48
Politique de financement des services publics 57
Allègement réglementaire et administratif 59
Occupation et vitalité des territoires 60
Accès à l'égalitéen emploi 62
Égalité entre les femmes et les hommes 66
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration 66
Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 66
Accès aux documents et protection des renseignements personnels 67

ANNEXES 69

Annexe I Mandats, services et activités des organismes et des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française (au 31 mars 2019) 70
Annexe II Lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications (au 31 mars 2019) 75
Annexe III Loi et règlements dont l'application relève de la ministre responsable de la Langue française (au 31 mars 2019) 77
Annexe IV Programmes de soutien financier (y compris le soutien aux sociétés d'État), nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2018-2019 78
Annexe V Tableau d'avancement des engagements du Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2018-2019 et 2019-2020 81

1. MESSAGES DES AUTORITÉS

MESSAGE DE LA MINISTRE



Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous fais parvenir avec grand plaisir le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications. Ce compte rendu de nos activités couvre l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2019.

Ce document constitue à la fois une vue d'ensemble de l'action du Ministère et un état de situation afférent aux engagements concernant la promotion de l'identité et de la culture québécoises, ainsi que de la langue française.

Il rend notamment compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2018-2021 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019 du Ministère.

Je souhaite que ce survol des réalisations de notre administration constitue pour vous une lecture instructive quant au dynamisme de la culture du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre de la Culture et des Communications,

Nathalie Roy
Québec, septembre 2019

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2018-2019. Rédigé par les gestionnaires et le personnel de notre administration, il a été dûment corroboré par le vérificateur interne du Ministère. Ce rapport de gestion constitue une précieuse source de renseignements pour quiconque s'intéresse aux missions et aux réalisations de notre ministère dont le mandat est de promouvoir la culture, les communications et la langue française.

Vous constaterez que, dans l'accomplissement de notre mission, nous avons à notre actif des initiatives novatrices, des réalisations d'envergure et aussi des succès dont nous pouvons être fiers. Rappelons les travaux majeurs qui ont mené à l'adoption de la nouvelle politique culturelle du Québec et du plan d'action qui l'accompagne, la campagne de promotion de la langue française et l'importante aide financière accordée aux sociétés d'État et aux organismes relevant du portefeuille ministériel.

Le rapport annuel rend également compte de la diversité et de la complémentarité des interventions du Ministère dans le but d'assurer la préservation du patrimoine culturel québécois, des interventions qui s'appuient sur les partenariats interministériels et les échanges intergouvernementaux caractérisant nos pratiques.

Je souhaite que sa lecture suscite votre intérêt et qu'il rende compte avec justesse des efforts constants que nous déployons pour être dignes des responsabilités qui nous sont confiées par les citoyennes et les citoyens du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

Marie Gendron
Québec, septembre 2019

DÉCLARATION ATTESTANT DE LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de l'audit interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des auditeurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

La sous-ministre,

Marie Gendron

La sous-ministre adjointe du Développement culturel et du Patrimoine,

Dominique Malack

Le sous-ministre associé du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française,

Claude Pinault

Le sous-ministre adjoint aux Politiques et aux sociétés d'État,

Ian Morissette

Québec, septembre 2019

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Marie Gendron
Sous-ministre de la Culture
et des Communications

Madame la Sous-Ministre,

J'ai procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2019. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Ma responsabilité consiste à analyser le caractère plausible et la cohérence de l'information en me basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Mon examen a été effectué en m'appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à échanger avec le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à examiner le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion.

Au terme de mon examen, je conclus que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion me paraît, à tous égards, plausible et cohérente.

Le vérificateur interne,

Serge Pouliot
Québec, septembre 2019

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Œuvre d'art public *La mue partenaire*, de l'artiste Marie-France Brière, à l'hôpital du Haut-Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu
© Élyse Boivin, MCC

MISSION DE L'ORGANISATION

LA MISSION

Chef de file de l'action gouvernementale en matière de culture, de communications et de langue française, le Ministère contribue au rayonnement de ces domaines, à l'épanouissement individuel et collectif, à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

LA VISION

Être le catalyseur d'une culture unique, diversifiée, accessible et inclusive, laquelle appelle aux partenariats et à la participation citoyenne.

UN MINISTÈRE QUI S'APPUIE SUR UN RÉSEAU D'ORGANISMES ET DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui, par leur loi constitutive, relèvent de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française.

La nature des mandats, des services et des activités propres à chacun des organismes et sociétés d'État est présentée à l'annexe I.

ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUI RELÈVENT DE LA MINISTRE	
Rôle	**Organisme ou société d'État**
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec Société de développement des entreprises culturelles
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal Société de télédiffusion du Québec Société du Grand Théâtre de Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec Musée d'art contemporain de Montréal Musée de la civilisation Musée national des beaux-arts du Québec
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organismes de protection et de promotion de la langue française	Commission de toponymie Conseil supérieur de la langue française Office québécois de la langue française

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère ainsi qu'aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre d'accomplir leur mission. L'ensemble de ces lois et de ces règlements est présenté aux annexes II et III.

UN MINISTÈRE ACTIF SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

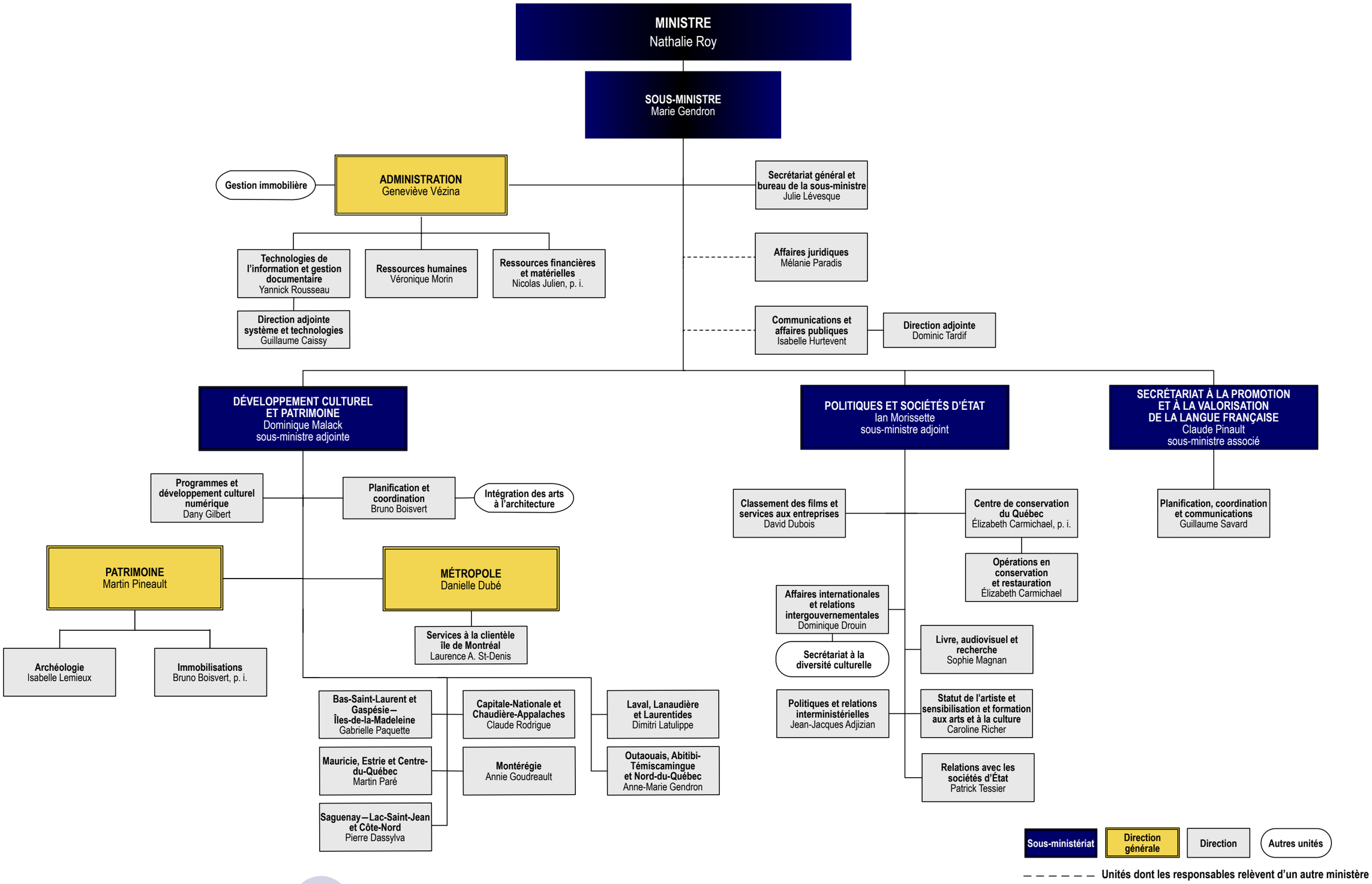
Le Ministère participe au développement culturel des régions par l'entremise d'un réseau de 8 directions régionales déployées dans 13 bureaux, qui couvre les 17 régions administratives du Québec. Ces directions sont responsables de la gestion des programmes ainsi que de la planification, de l'harmonisation et de la coordination des activités du Ministère en région.

L'action du Ministère vise à offrir des services équitables et diversifiés à l'ensemble de la population québécoise, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, éducation et formation artistique, loisir culturel, médias communautaires et radios autochtones.

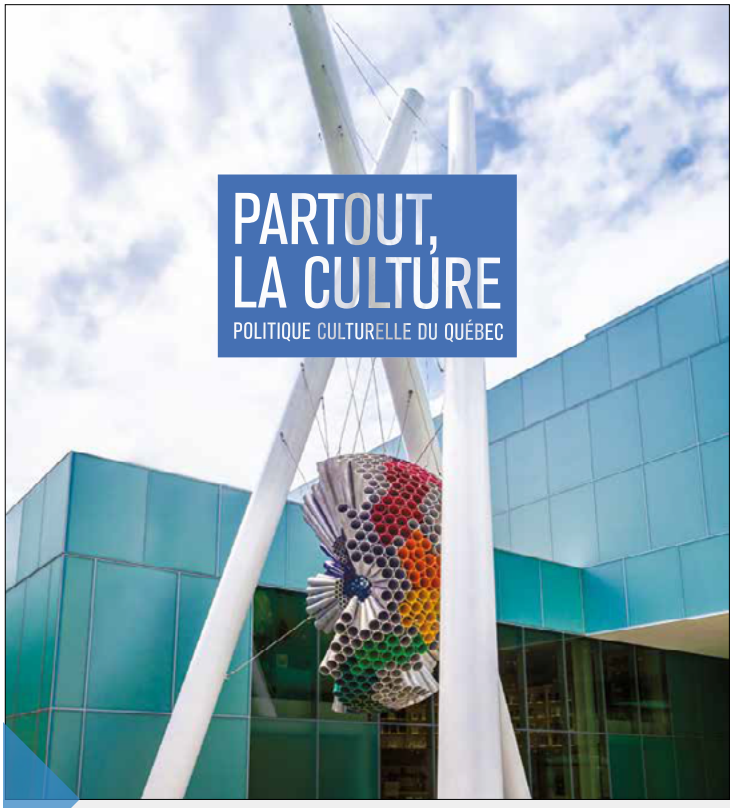
Le Ministère accorde de l'aide financière pour susciter le développement culturel sur le territoire et maintenir en bon état les biens culturels, notamment l'immobilier et les équipements. Les partenariats mis en place tiennent compte des besoins des citoyennes et des citoyens ainsi que de ceux des collectivités, et ils se fondent sur une vision large du développement de la culture et des communications.

Le Ministère agit en partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour le rayonnement de l'action internationale du Québec en culture, tant en ce qui concerne le soutien de projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale que ce qui touche les actions de promotion effectuées par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

L'ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE AU 31 MARS 2019



CONTEXTE



Page couverture de la politique culturelle du Québec *Partout, la culture*
© MCC

Les objectifs qu'a suivis le ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2018-2019, ainsi que les actions qui en découlent dans son plan stratégique, prennent appui sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec *Partout, la culture* et de son plan d'action lancés au cours de l'année. Ils sont basés sur la réflexion suscitée par le vaste processus de consultations qui a été mené à travers le Québec auprès de la population et des différents milieux concernés. Ces rencontres riches ont permis de dégager des tendances et d'actualiser l'intervention gouvernementale en culture pour les années à venir.

Ainsi, le Ministère tient compte de nouvelles réalités, notamment l'évolution des pratiques culturelles, la mondialisation, les changements démographiques, la diversité culturelle et le développement des technologies. Il a aussi une préoccupation marquée pour l'éducation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que pour la protection et la promotion de la langue française.

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a mis en œuvre plusieurs mécanismes afin de réaliser l'an un de son plan stratégique ministériel et de son Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, en collaboration, lorsque nécessaire, avec les différents ministères et organismes concernés. De nombreuses actions concrètes ont été menées avec succès et plusieurs des cibles ont été atteintes, et ce, au-delà des attentes.

La reddition de comptes du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 se fera à l'aide d'un bilan des résultats préliminaire en 2021-2022. Une analyse de la gouvernance sera également réalisée avant la fin du plan, soit en 2023, afin de vérifier s'il a été exécuté efficacement.

Toujours afin de remplir sa mission et de suivre sa vision, le Ministère a mené à bien d'autres dossiers prioritaires, soit le Plan culturel numérique du Québec, le Plan d'action pour la musique 2017-2019 et la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 intitulée *Le français, notre affaire!* De plus, il a contribué à plusieurs grands chantiers gouvernementaux, notamment l'occupation et la vitalité des territoires, la réussite éducative, le développement durable, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, la Stratégie numérique du Québec et la Politique internationale du Québec.

L'ORGANISATION EN BREF

Un **siège social** dans la capitale nationale, un réseau de **8 directions régionales,** qui couvre les 17 régions administratives du Québec, et le **Centre de conservation du Québec.**

375 **PERSONNES** AU SERVICE DE LA POPULATION

Une nouvelle politique culturelle ***Partout, la culture*** accompagnée d'un **Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023** qui comprend :

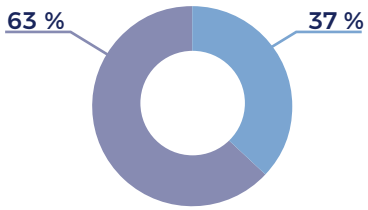
41
MESURES

BUDGET INITIAL DE **600,9 M$** POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

34
MINISTÈRES ET ORGANISMES ENGAGÉS À Y TRAVAILLER

En **2018-2019**, les dépenses probables du portefeuille Culture et Communications sont de **741,1 M$.**

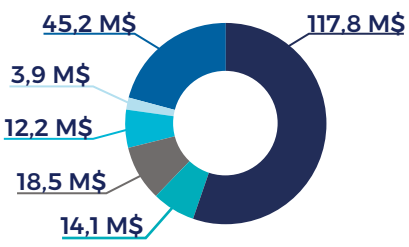
PART DU MINISTÈRE AU SEIN DU PORTEFEUILLE CULTURE ET COMMUNICATIONS



- Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre
- Ministère

Une **mission accomplie** grâce à la **collaboration** d'un **réseau d'organismes et de sociétés d'État** qui relèvent de la ministre

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE (211,7 M$)



- Aide au fonctionnement
- Aide aux immobilisations
- Aide aux initiatives de partenariat
- Aide aux projets
- Autres interventions
- Promotion et diffusion de la langue française

QUELQUES CHIFFRES

172	bibliothèques publiques autonomes soutenues
155	médias communautaires soutenus
154	ententes de développement culturel avec des municipalités et des municipalités régionales de comté
123	œuvres acceptées pour l'intégration des arts à l'architecture
654	bibliothèques affiliées à 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
15	radios autochtones soutenues
8	ententes avec des nations autochtones
5 994	films classés
187	librairies agréées
111	organismes de formation en art soutenus
13	ententes de services avec des unités régionales de loisir et de sport
62 239	visas délivrés pour l'exploitation d'un film en public
172	éditeurs agréés
9	organismes nationaux de loisir culturel soutenus
25 427	heures de services produits par le Centre de conservation du Québec
91	institutions muséales reconnues et soutenues
25	organismes de regroupement soutenus, dont 15 conseils régionaux de la culture
295	projets réalisés par le Centre de conservation du Québec

FAITS SAILLANTS

LANCEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE ET DE SON PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

À la suite d'importantes consultations menées par le Ministère, la politique culturelle *Partout, la culture* est rendue publique le 12 juin 2018. Elle vise à assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise dans toutes les régions du Québec, dans la vie de l'ensemble de la population, sur la scène internationale et dans l'univers numérique. Elle est accompagnée d'un plan d'action gouvernemental qui couvre la période de 2018 à 2023. Celui-ci compte 41 mesures répondant aux objectifs et aux orientations de la politique et prévoit des investissements de 600,9 M$ sur 5 ans.

JUMELAGE LINGUISTIQUE DANS LA RÉGION MONTRÉALAISE

Devant le franc succès que connaît le projet du jumelage linguistique, le Ministère annonce le 1er février 2019 une bonification de l'enveloppe qui lui est consacrée, faisant passer de 950 000 $ à 1,4 M$ (pour 2018-2019) l'entente qui lie le Ministère à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Par conséquent, le jumelage s'étend maintenant à 6 arrondissements de l'île de Montréal et est en cours de développement dans la couronne, notamment à Longueuil et à Laval. Cette subvention supplémentaire a permis de presque doubler le nombre de commerçants bénéficiant de ce programme, qui est passé de 120 à 200, alors que le nombre d'étudiants mentors a augmenté de 40 à 70.



Campagne promotionnelle *Le français, notre trait d'union*
© MCC

CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DANS LES MÉDIAS : *LE FRANÇAIS, NOTRE TRAIT D'UNION*

Le Ministère, de concert avec ses partenaires gouvernementaux, donne un nouveau souffle à sa campagne promotionnelle, qui devient *Le français, notre trait d'union*. La nouvelle mouture de la campagne, lancée le 18 février 2019, continue de susciter l'intérêt envers la langue française en mettant de l'avant tous les avantages qu'elle procure, notamment dans le milieu des affaires. Le Ministère fait passer de 500 000 $ à 600 000 $ le financement octroyé à cette nouvelle campagne, qui atteint cette année, pour l'ensemble des partenaires, un budget total de 1,97 M$. Parmi les stratégies particulières, celle du Ministère vise à faire valoir auprès de la communauté anglophone toute l'importance de parler français, à l'aide de témoignages d'entrepreneurs conscients des avantages que procure la connaissance du français dans le monde des affaires.

LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Au cours de l'année 2018-2019, de nouveaux statuts juridiques sont attribués en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* à 15 éléments patrimoniaux.

Quatre biens patrimoniaux sont classés : le drapeau du Saguenay, les lettres de Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, le pont Narrows et le site archéologique de Fort-Lorette. Dix personnages, événements et lieux historiques sont désignés : la parution du roman *Le Survenant* de Germaine Guèvremont, le cœur historique du Sault-au-Récollet, Maude Abbott, Marie-Aveline Bengle, Thérèse Casgrain, Laure Gaudreault, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Irma Le Vasseur, Elizabeth Carmichael Monk et Idola Saint-Jean. Finalement, le site patrimonial d'Arvida devient le 13e site déclaré au Québec.



Deux restaurateurs à l'œuvre lors du traitement de petits vestiges en bois provenant du site du rempart palissadé de Beaucours
© Luis Dion-Dussault, MCC

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE MAJEURE POUR LE QUÉBEC

Une découverte archéologique majeure est annoncée à l'automne 2018 à la suite de travaux d'excavation dans le Vieux-Québec. Il s'agit de la découverte d'une portion du rempart palissadé érigé en 1693 selon les plans de l'ingénieur militaire français Josué Dubois Berthelot de Beaucours. Les directions de l'Archéologie et du Centre de conservation du Québec travaillent de concert à son extraction, à sa préservation et à sa mise en valeur éventuelle.

UNE NOUVELLE VERSION DU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

En juillet 2018, une nouvelle version du programme Mécénat Placements Culture est mise en œuvre. Le nouveau mode de fonctionnement de l'attribution des subventions et un apport de 2,5 M$ aux crédits réguliers du programme permettent de remettre des pourcentages d'appariement de 167 % à 220 % aux organismes qui ont cédé leur montant recueilli à perpétuité. Au total, par l'entremise des subventions du programme, ce sont plus de 7 M$ qui sont ajoutés aux 6 M$ récoltés par les organismes participants.



Lancement du Réseau ADN,
Forum des innovations culturelles
© André-Olivier Lyra

UNE MESURE PHARE POUR LE PLAN CULTUREL NUMÉRIQUE DU QUÉBEC

Par la mise sur pied du Réseau des agents de développement culturel numérique (ADN), le Ministère, en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles, offre un tremplin vers la transformation numérique à plus de 50 organisations culturelles partout au Québec (mesure 120 du Plan culturel numérique du Québec). Cela représente une quarantaine de nouveaux emplois en culture. Les travaux du Réseau ADN s'échelonneront sur 3 ans, pour un investissement d'environ 7,25 M$ à terme.

LANCEMENT DE LA MISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR LA DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS CULTURELS FRANCOPHONES EN LIGNE

Lors de leur rencontre à Paris, en janvier 2019, le premier ministre du Québec et le président de la République française ont lancé la mission d'expertise conjointe consacrée à la découvrabilité des contenus francophones sur les supports numériques. Cette mission a pour objectif d'établir un premier diagnostic des différents enjeux liés à la découvrabilité, puis de proposer et de mettre en œuvre des solutions qui permettront d'assurer une meilleure visibilité des artistes et des œuvres francophones sur Internet.

3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Œuvre d'art public *La vie en montagne*, des artistes Doyon-Rivest, au centre hospitalier de l'Université de Montréal
© Élyse Boivin, MCC

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE ET AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

La partie 3 du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture et de communications menées par le Ministère en 2018-2019 pour atteindre les objectifs inscrits dans son Plan stratégique 2018-2021. Elle fait aussi état des résultats relatifs aux actions envisagées dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019.

TABLEAU SOMMAIRE

ENJEU 1
DES CITOYENS IMPLIQUÉS DANS LA CRÉATION D'UNE CULTURE DYNAMIQUE

ORIENTATION 1

Assurer l'accessibilité de la culture à l'ensemble de la population en collaboration avec les milieux

OBJECTIF 1

Encourager, dans toutes les régions du Québec, la réalisation de projets incitant la population à la pratique de loisirs culturels

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Le nombre de projets qui sont soutenus dans l'ensemble des régions	17 projets par année jusqu'au 31 mars 2021	76 ententes financières permettant le soutien de 157 projets en loisir culturel dans 17 régions administratives	16

OBJECTIF 2

Soutenir l'intégration de la culture à la vie des enfants et des jeunes, dès la petite enfance et jusqu'à la fin de leurs études

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Date de signature d'une nouvelle entente interministérielle élargie en culture-éducation	D'ici le 31 mars 2020	Cible en voie d'être atteinte	17
Nombre de projets pilotes qui sont soutenus par le Ministère	17 projets d'ici le 31 mars 2021	4 projets pilotes soutenus et en cours de réalisation 2 projets soutenus et en voie d'implantation en 2019	17

OBJECTIF 3

Assurer la promotion de la langue française partout sur le territoire, au Canada et sur la scène internationale

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Nombre d'actions qui ont été entreprises pour promouvoir la langue française au Québec, au Canada et à l'international	40 actions d'ici le 31 mars 2021 (10 en 2019, 15 en 2020 et 15 en 2021)	Total de 24 actions : 11 au Québec 1 au Canada 12 à l'international	17
Nombre d'ententes contenant des projets sur la langue française qui sont soutenues dans les régions du Québec	15 ententes par année jusqu'au 31 mars 2021	34 ententes de développement culturel incluant 1 volet réservé à des projets de promotion du français	17

ORIENTATION 2

Améliorer la qualité des milieux de vie grâce à la culture

OBJECTIF 4

Susciter l'adoption de pratiques exemplaires au sein de l'État québécois

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Nombre de ministères et organismes qui ont été rencontrés pour définir les bases d'une pratique exemplaire de l'État	Au moins 10 ministères et organismes d'ici le 31 mars 2021	Travaux achevés pour établir les pratiques exemplaires à mettre en place Aucune rencontre réalisée à ce stade	19

OBJECTIF 5

Placer la culture et la langue parmi les éléments fondamentaux du développement des individus

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Nombre d'initiatives intersectorielles régionales qui sont soutenues	Au moins 17 initiatives par année jusqu'au 31 mars 2021	81 initiatives dans les ententes de développement culturel 24 initiatives dans le programme Aide aux projets – Accueil	20

OBJECTIF 6

Favoriser l'implication des propriétaires de biens patrimoniaux dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Nombre d'actions structurantes visant l'implication des propriétaires qui ont été entreprises par les unités administratives du Ministère	2 actions d'ici le 31 mars 2021	En cours de réalisation	21

OBJECTIF 7

Jouer un rôle-conseil en aménagement culturel du territoire auprès des municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Pourcentage des MRC et des communautés métropolitaines qui ont été accompagnées	100 % des MRC et des communautés métropolitaines d'ici le 31 mars 2021	39,8 % des MRC et des communautés métropolitaines	21

ENJEU 2
L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION

ORIENTATION 3

Positionner la culture québécoise comme une composante du développement durable et économique

OBJECTIF 8

Favoriser la réalisation de projets d'harmonisation et de mutualisation des données sur les contenus culturels et de communication

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Nombre de mesures du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) portant sur l'harmonisation et la mutualisation des données qui sont terminées	Au moins 7 mesures d'ici le 31 mars 2021	1 nouvelle mesure 6 mesures poursuivies	22

OBJECTIF 9

Appuyer les efforts de mise en commun des ressources des clients partenaires du Ministère

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Nombre d'initiatives de mise en commun des ressources qui sont soutenues grâce aux programmes d'aide financière du Ministère	17 initiatives par année d'ici le 31 mars 2021	16 initiatives dans les ententes de développement culturel 14 initiatives dans le programme Aide aux projets – Accueil	22

OBJECTIF 10

Contribuer au développement de marchés au Canada et à l'étranger pour les artistes, les entreprises et les organismes culturels québécois

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Nombre d'initiatives contribuant au développement de marché qui ont été soutenues	40 initiatives par année jusqu'au 31 mars 2021	129 initiatives	23

OBJECTIF 11

Favoriser l'innovation dans les médias d'information

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Nombre de projets soutenus qui favorisent l'innovation	12 projets par année jusqu'au 31 mars 2021	10 projets soutenus dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite 2 projets liés à l'innovation soutenus dans le cadre de la Mesure d'aide ponctuelle aux médias communautaires 1 projet pour le secteur des médias communautaires (mesure 14 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) 3 projets d'embauche d'agents de développement numérique chez chacune des 3 associations de médias communautaires du Québec (mesure 120 du PCNQ)	24

ORIENTATION 4

Offrir un service exemplaire aux organismes et aux acteurs des milieux de la culture, des communications et de la langue française

OBJECTIF 12

Maximiser le traitement de l'information disponible au sein du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille ministériel

INDICATEUR	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Taux de réalisation du projet d'entrepôt organisationnel de données	25 % (état de la situation) d'ici le 31 mars 2019 50 % (choix des renseignements à partager) d'ici le 31 mars 2020 75 % (mise en place de l'outil) d'ici le 31 mars 2021	État de situation réalisé (25 %)	25

OBJECTIF 13

Optimiser l'offre de services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française aux organismes et aux acteurs du milieu dans toutes les régions

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
Pourcentage de recommandations du comité d'étude qui ont été mises en œuvre	50 % d'ici le 31 mars 2021	En cours de réalisation	25

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

ENJEU 1
DES CITOYENS IMPLIQUÉS DANS LA CRÉATION D'UNE CULTURE DYNAMIQUE

ORIENTATION 1

Assurer l'accessibilité de la culture à l'ensemble de la population en collaboration avec les milieux

OBJECTIF 1

Encourager, dans toutes les régions du Québec, la réalisation de projets incitant la population à la pratique de loisirs culturels

Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2018-2019
Le nombre de projets qui sont soutenus dans l'ensemble des régions	17 projets par année jusqu'au 31 mars 2021	76 ententes financières permettant le soutien de 157 projets en loisir culturel dans 17 régions administratives

Des 76 ententes, 6 projets ont été conclus avec des organismes nationaux de loisir, 19 projets avec des unités régionales de loisir et de sport, 4 avec des organismes municipaux ou communautaires et 128 l'ont été par des ententes de développement culturel.



Visite du Musée ambulant dans des écoles de la commission scolaire des Navigateurs (Lévis et MRC de Lotbinière)
© Marie-France St-Laurent

OBJECTIF 2

Soutenir l'intégration de la culture à la vie des enfants et des jeunes, dès la petite enfance et jusqu'à la fin de leurs études

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Date de signature d'une nouvelle entente interministérielle élargie en culture-éducation	D'ici le 31 mars 2020	Cible en voie d'être atteinte
Nombre de projets pilotes qui sont soutenus par le Ministère	17 projets d'ici le 31 mars 2021	4 projets pilotes soutenus et en cours de réalisation 2 projets soutenus et en voie d'implantation en 2019

À l'initiative du Ministère, des travaux ont eu lieu au cours de l'année 2018 en vue de l'élaboration d'une nouvelle alliance entre les 3 ministères concernés, soit : le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille. Les travaux se poursuivent pour la conclusion de l'entente.

De plus, le Ministère a choisi de soutenir des projets pilotes pour susciter l'innovation et développer des pratiques innovantes en matière d'intégration de la culture à la vie des enfants et des jeunes. L'un de ces projets, fruit d'une collaboration originale entre la Faculté d'éducation et le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, a remporté le prix Partenariat du Gala RIDEAU en février 2019. Il s'agit du projet Passeur culturels, qui vise à mieux intégrer la dimension culturelle à la formation des futurs enseignants.

OBJECTIF 3

Assurer la promotion de la langue française partout sur le territoire, au Canada et sur la scène internationale

INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre d'actions qui ont été entreprises pour promouvoir la langue française au Québec, au Canada et à l'international	40 actions d'ici le 31 mars 2021 (10 en 2019, 15 en 2020 et 15 en 2021)	Total de 24 actions : 11 au Québec 1 au Canada 12 à l'international
Nombre d'ententes contenant des projets sur la langue française qui sont soutenues dans les régions du Québec	15 ententes par année jusqu'au 31 mars 2021	34 ententes de développement culturel incluant 1 volet réservé à des projets de promotion du français

Le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française a réalisé 11 actions au Québec :

- 2 bilans évaluatifs des normes administratives ont été dressés;
- 5 ententes ont été convenues avec autant de sociétés d'État du Ministère afin qu'elles définissent et déploient des projets de promotion du français dans le cadre de la mesure 1 de la politique culturelle;
- 1 entente a été signée avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le déploiement de la démarche de jumelage linguistique dans 6 arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que dans les villes de Longueuil et Laval;
- 1 contrat de service professionnel avec la CCMM a été entériné pour effectuer les recherches exploratoires et réaliser le démarchage requis pour l'instauration d'une pratique de jumelage linguistique sur le territoire de Gatineau;
- 1 entente a été réalisée avec l'Union des écrivains du Québec pour l'administration et le redéploiement du programme Parlez-moi d'une langue;
- la 3e phase de la campagne de promotion du français dans les médias traditionnels et sociaux a été réalisée en février-mars 2019.

Pour ce qui est de la promotion du français au Canada, un soutien à TV5 Québec Canada a été versé en mars 2018 (année financière 2017-2018 du Ministère) pour les années financières 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, soit 1,38 M$ au total.

Quant aux 12 actions pour la promotion du français à l'international :

- le Ministère a réitéré les positions du Québec sur les enjeux de la culture, de la promotion et de la valorisation de la langue française dans le cadre du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Erevan en octobre 2018;
- il a soutenu également une animation culturelle au kiosque du Québec dans le Village de la Francophonie;
- à l'Organisation internationale de la Francophonie, il a fait des recommandations lors des réunions du Groupe de travail sur le français dans la vie internationale (3 réunions) et du Groupe de travail sur la diversité culturelle (3 réunions);
- il a haussé ponctuellement le soutien à TV5Monde de 50 000 $ et a participé à la réunion des hauts fonctionnaires de TV5 en novembre 2018 à Moncton;
- il a offert un soutien financier de 20 000 $ au Fonds pour la jeune création francophone;
- en mars 2019, il a lancé la mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones sur les supports numériques.

Le volet de la langue française dans les régions a bénéficié de l'intérêt des instances municipales et de la grande visibilité des ententes de développement culturel, ce qui a permis de soutenir, en partenariat avec les instances municipales de toutes les régions administratives, des activités culturelles qui contribuent à promouvoir et à valoriser la langue française auprès des Québécoises et des Québécois de toutes les origines partout au Québec. Par le fait même, la cible de 15 ententes a été plus que doublée.

ORIENTATION 2

Améliorer la qualité des milieux de vie grâce à la culture

OBJECTIF 4

Susciter l'adoption de pratiques exemplaires au sein de l'État québécois

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre de ministères et organismes qui ont été rencontrés pour définir les bases d'une pratique exemplaire de l'État	Au moins 10 ministères et organismes d'ici le 31 mars 2021	Travaux achevés pour établir les pratiques exemplaires à mettre en place Aucune rencontre réalisée à ce stade

La première année a été consacrée à des travaux d'analyse et d'étalonnage des pratiques exemplaires en protection du patrimoine culturel et à la réalisation d'outils qui seront ajustés en collaboration avec les ministères et les organismes dans la prochaine année. Certains ministères et organismes ont déjà été rencontrés afin de discuter de cas précis d'immeubles devant faire l'objet d'une analyse patrimoniale.

À l'automne 2018, une première réflexion a été entamée quant à la composition et à la mission qui seront éventuellement attribuées au comité interministériel qui devra être mis sur pied en vertu de la mesure 1 de la politique culturelle, afin de concourir à l'accroissement de la concordance des pratiques linguistiques des ministères et organismes relativement aux principes fondamentaux de la politique linguistique gouvernementale privilégiant l'unilinguisme français en général. Aucun ministère ni organisme n'a encore été rencontré. Le dépôt, par le Conseil supérieur de la langue française, de l'étude sur les pratiques linguistiques des ministères et organismes fera émerger les constats permettant de définir les partenariats à privilégier et les actions à mener pour accroître l'exemplarité de l'État en matière linguistique.

OBJECTIF 5

Placer la culture et la langue parmi les éléments fondamentaux du développement des individus

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre d'initiatives intersectorielles régionales qui sont soutenues	Au moins 17 initiatives par année jusqu'au 31 mars 2021	81 initiatives dans les ententes de développement culturel 24 initiatives dans le programme Aide aux projets – Accueil

Les initiatives culturelles ont touché de nombreux domaines : l'éducation et la petite enfance (29), le monde communautaire incluant l'immigration et les aînés (38), la santé (1), le tourisme (1), les affaires (2) et mixtes (10), pour un total de 81 initiatives dans le cadre de 42 ententes de développement culturel dans 12 régions.

Le programme Aide aux projets – Accueil compte 24 initiatives dans 10 régions qui se déclinent comme suit : éducation et petite enfance (13), immigration (1), aînés (1), tourisme (1), affaires (1) et mixtes (7).



Exposition sur les recherches de Félix B. Desfossés à propos du patrimoine musical du Témiscamingue dans la salle du Rift à Ville-Marie
© Émilie B. Côté

OBJECTIF 6

Favoriser l'implication des propriétaires de biens patrimoniaux dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre d'actions structurantes visant l'implication des propriétaires qui ont été entreprises par les unités administratives du Ministère	2 actions d'ici le 31 mars 2021	En cours de réalisation

La cible étant pluriannuelle, le Ministère a amorcé ses travaux pour établir des mesures qui permettront de soutenir les propriétaires de biens patrimoniaux, incluant l'adoption par décret d'une stratégie spécifique pour les propriétaires de biens patrimoniaux situés sur l'île d'Orléans. Il a également commencé des démarches pour sensibiliser individuellement les propriétaires.

Par ailleurs, la bonification du Fonds du patrimoine culturel a permis la mise en place de programmes d'aide à la restauration dont un des objectifs est d'offrir un soutien financier en exigeant une contrepartie de la part des propriétaires pour la préservation de leurs biens patrimoniaux.

OBJECTIF 7

Jouer un rôle-conseil en aménagement culturel du territoire auprès des municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Pourcentage des MRC et des communautés métropolitaines qui ont été accompagnées	100 % des MRC et des communautés métropolitaines d'ici le 31 mars 2021	39,8 % des MRC et des communautés métropolitaines

Près de 40 %, soit 41 des 103 MRC et communautés métropolitaines ont été accompagnées durant la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021.

ENJEU 2
L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION

ORIENTATION 3

Positionner la culture québécoise comme une composante du développement durable et économique

OBJECTIF 8

Favoriser la réalisation de projets d'harmonisation et de mutualisation des données sur les contenus culturels et de communication

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre de mesures du PCNQ portant sur l'harmonisation et la mutualisation des données qui sont terminées	Au moins 7 mesures d'ici le 31 mars 2021	1 nouvelle mesure 6 mesures poursuivies

Plus de 1 M$ ont été investis dans la mise en œuvre des 7 mesures du PCNQ associées à l'atteinte des résultats de cet objectif.

La nouvelle mesure mise en œuvre en 2018-2019 est la mesure 116 : Appuyer la création d'un pôle d'expertise sur les données massives en arts et culture.

Les 6 mesures lancées dans les années précédentes et qui se sont poursuivies en 2018-2019 sont les suivantes :

- Optimiser la gestion des données pour l'ensemble des activités culturelles pour toutes les régions du Québec (mesure 88);
- Accélérer l'ouverture des données du Ministère et du réseau des sociétés d'État (mesure 93);
- Déployer une approche commune relative aux données numériques (mesure 102);
- Créer de la valeur pour les producteurs de spectacles de la Place des Arts grâce à l'intelligence d'affaires et la mutualisation de données (mesure 108);
- Mettre en place un plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois (mesure 111);
- Élaborer une ontologie du patrimoine culturel québécois (mesure 113).

OBJECTIF 9

Appuyer les efforts de mise en commun des ressources des clients partenaires du Ministère

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre d'initiatives de mise en commun des ressources qui sont soutenues grâce aux programmes d'aide financière du Ministère	17 initiatives par année d'ici le 31 mars 2021	16 initiatives dans les ententes de développement culturel 14 initiatives dans le programme Aide aux projets – Accueil

Différents types de ressources sont partagées. Elles sont principalement financières (1), humaines (incluant le transfert d'expertise) (2), matérielles (1) et mixtes (12).

Le programme Aide aux projets – Accueil compte 14 initiatives dans 9 régions qui se déclinent comme suit : humaines (12) et mixtes (2).

OBJECTIF 10

Contribuer au développement de marchés au Canada et à l'étranger pour les artistes, les entreprises et les organismes culturels québécois

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre d'initiatives contribuant au développement de marché qui ont été soutenues	40 initiatives par année jusqu'au 31 mars 2021	129 initiatives

Les activités accomplies en 2018-2019 ont permis de dépasser la cible pour atteindre 129 initiatives. Ce nombre élevé est attribuable à la bonification substantielle du budget pour la mise en œuvre de la mesure 40 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 et de celui pour les représentations du Québec au Canada et à l'étranger pour le soutien aux vitrines culturelles québécoises sur leurs territoires ainsi qu'à l'augmentation du nombre de demandes d'aides financières en matière de coopération. Cette fluctuation s'explique notamment par le lancement de nouvelles coopérations culturelles avec des partenaires stratégiques (l'appel de projets du Groupe de travail Québec-Chine, celui de Québec-Flandre dans le domaine des spectacles jeunes publics et celui, multiterritorial, en développement culturel numérique) et à la mise en œuvre du Plan d'action sur la musique, plus précisément l'axe 3 visant à promouvoir la chanson francophone et la musique d'ici, qui a permis le soutien financier de nombreux projets de développement de marchés dans ce secteur.

Les 129 initiatives qui ont été réalisées témoignent de la vitalité culturelle de l'action internationale du Ministère. Ainsi, ce dernier a appuyé la réalisation de 29 vitrines culturelles ou présences collectives majeures en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Corée du Sud, en Écosse, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Italie, au Mexique, à Monaco, au Sénégal, en Suède et en Suisse. Il a également accordé de l'aide financière pour l'accueil au Québec de diffuseurs, de programmateurs et d'éditeurs étrangers lors de la tenue de 29 manifestations culturelles et festivals québécois. Enfin, il a appuyé la réalisation de 71 projets par des organismes du milieu culturel du Québec avec des organismes partenaires basés notamment en Bavière, à Cuba, en Chine, au Mexique, en Ontario et au Royaume-Uni.

OBJECTIF 11

Favoriser l'innovation dans les médias d'information

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre de projets soutenus qui favorisent l'innovation	12 projets par année jusqu'au 31 mars 2021	10 projets soutenus dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite 2 projets liés à l'innovation soutenus dans le cadre de la Mesure d'aide ponctuelle aux médias communautaires 1 projet pour le secteur des médias communautaires (mesure 14 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) 3 projets d'embauche d'agents de développement numérique chez chacune des 3 associations de médias communautaires du Québec (mesure 120 du PCNQ)

Le Ministère a accordé une aide financière à 10 projets soumis par des entreprises privées de la presse d'information écrite dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite. Ces projets ont été répartis dans 2 volets : 2 projets du volet A qui ont été consacrés à la réalisation d'études ou à l'établissement de diagnostic et 8 projets du volet B, réalisés dans le domaine du numérique.

Le Ministère a annoncé aussi une aide financière de 250 000 $ pour la réalisation d'un projet d'étude d'envergure visant à obtenir des données statistiques sur le secteur des médias communautaires au Québec et à concevoir des stratégies de développement des publics, de découvrabilité, d'enracinement et d'autres adaptations liées au nouveau contexte numérique. Ce projet est mené conjointement par les 3 associations de médias communautaires du Québec et permettra de jeter les bases du développement à venir pour ce secteur.

ORIENTATION 4

Offrir un service exemplaire aux organismes et aux acteurs des milieux de la culture, des communications et de la langue française

OBJECTIF 12

Maximiser le traitement de l'information disponible au sein du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille ministériel

INDICATEUR	CIBLES PRÉVUES AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Taux de réalisation du projet d'entrepôt organisationnel de données	25 % (état de la situation) d'ici le 31 mars 2019 50 % (choix des renseignements à partager) d'ici le 31 mars 2020 75 % (mise en place de l'outil) d'ici le 31 mars 2021	État de situation réalisé (25 %)

Le projet comprend les 4 étapes de réalisation suivantes :

- Étape 1 : état de situation pour déterminer les données qui sont disponibles au Ministère, à la Société de développement des entreprises culturelles et au Conseil des arts et des lettres du Québec. Les autres sociétés d'État ne sont pas concernées par le projet pour le moment;
- Étape 2 : choix des renseignements qui doivent faire l'objet d'un partage;
- Étape 3 : mise en place de l'outil retenu (solution informatique);
- Étape 4 : alimentation et exploitation de l'outil.

OBJECTIF 13

Optimiser l'offre de services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française aux organismes et aux acteurs du milieu dans toutes les régions

INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE AU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2018-2019
Pourcentage de recommandations du comité d'étude qui ont été mises en œuvre	50 % d'ici le 31 mars 2021	En cours de réalisation

Un premier rapport a permis de formuler 4 recommandations qui sont en cours de réalisation, celles-ci touchant l'organisation interne du Ministère :

1. Améliorer l'échange d'information;
2. Améliorer les processus;
3. Trouver un interlocuteur gouvernemental principal pour certaines clientèles;
4. Fusionner et transférer la gestion de certains programmes.

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

RÉSULTATS RELATIFS AUX TRAVAUX ENTOURANT LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC ET DE SON PLAN D'ACTION

La politique culturelle *Partout, la culture* a été rendue publique le 12 juin 2018 après un vaste processus de consultations publiques menées auprès de la population, des milieux culturels, des communautés autochtones ainsi que des ministères et organismes publics dans l'ensemble du Québec. Elle est accompagnée d'un plan d'action qui couvre la période de 2018 à 2023. Celui-ci compte 41 mesures répondant aux objectifs et aux orientations de la politique et prévoit des investissements de 600,9 M$ sur 5 ans.

Avec ce plan d'action, ce sont 34 ministères et organismes qui se sont engagés à travailler, de concert avec le Ministère et son réseau de 13 sociétés d'État et organismes, à la concrétisation des objectifs de la politique culturelle.



Plan d'action pour la musique : mesures concrètes pour soutenir l'industrie et les créateurs québécois
© MCC

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION POUR LA MUSIQUE

Dans son effort pour soutenir l'ensemble des acteurs de l'industrie québécoise de la musique, le Ministère a consacré 8,6 M$ pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la musique (dont 5 M$ la seconde année). Cette somme sert à bonifier les programmes d'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), à aider la structuration du milieu dans son adaptation au numérique et à faire la promotion de la musique québécoise.

Parmi les mesures mises en place :

- Bonification des programmes d'appui au secteur de la musique de la SODEC de 1,9 M$ en 2017-2018 et de 2,85 M$ en 2018-2019 (versement par crédit de base).
- Réalisation d'un projet pilote de 2 ans pour soutenir la production de trame sonore dans le domaine de l'audiovisuel et des jeux vidéo (500 000 $ en 2017-2018 et 500 000 $ en 2018-2019).
- Appui à l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) pour :
  - la réalisation d'une consultation visant à recenser les besoins collectifs de l'industrie ainsi qu'à engager une réflexion sur les améliorations possibles de l'outil PalmarèsADISQ et sur le déploiement de partenariats (87 500 $ en 2017-2018);
  - le développement d'outils collectifs, de formations et l'élaboration de 2 stratégies pour joindre les publics (170 000 $ en 2018-2019).
- Soutien aux organisations fondatrices du Regroupement des artisans de la musique (RAM) pour la réalisation d'une consultation qui a permis de retenir des thématiques précises en matière de formation et pour la réalisation de 3 capsules vidéo (53 640 $ en 2017-2018) ainsi que pour développer du matériel didactique destiné aux membres du RAM et à la mise en œuvre d'un guichet unique d'information (60 000 $ en 2018-2019).
- Appui aux travaux de mutualisation de certaines opérations numériques menées par un comité qui comprend la Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (111 625 $ en 2017-2018 et 250 000 $ en 2018-2019).
- Financement de 29 projets d'appui à l'exportation de la musique par la promotion des artistes dans des manifestations culturelles d'envergure internationale au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde (aide totalisant 526 285 $ pour la période 2017-2019).
- Soutien offert à 24 projets d'appui à une programmation musicale francophone destinée aux jeunes dans les festivals et manifestations culturelles (en 2017-2018, aide totalisant 375 283 $ pour 10 projets et, en 2018-2019, aide totalisant 330 532 $ pour 14 projets).

RÉSULTATS RELATIFS AUX TRAVAUX CONCERNANT LA *LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DANS LE DOMAINE DU LIVRE*

Le gouvernement a souhaité actualiser les règlements de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* pour :

- Adapter les dispositions réglementaires aux nouvelles réalités et aux besoins des intervenants du secteur québécois du livre;
- Clarifier et actualiser les dispositions réglementaires de manière à en faciliter la compréhension et le respect;
- Alléger, simplifier et faciliter l'application des règlements, ainsi que les procédures afférentes;
- Faire en sorte que l'agrément des entreprises demeure une valeur ajoutée pour les entreprises du livre ainsi qu'un gage de qualité pour les consommateurs.

Le Ministère a continué de travailler à la révision des dispositions réglementaires, dans la poursuite des travaux menés en 2017-2018.

RÉSULTATS RELATIFS AU PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

Le programme Mécénat Placements Culture vise à assurer l'autonomie et la sécurité financière des organismes des domaines de la culture et des communications. Pour ce faire, il cible les dons et les contributions de mécènes, de même que certaines sommes dont peuvent disposer les organismes, afin de constituer des fonds perpétuels qui généreront des revenus supplémentaires. Le 13 juillet 2018, une nouvelle version du programme Mécénat Placements Culture (version 2018-2021) a été mise en œuvre et elle se décline en 3 volets :

- Volet A, qui s'adresse à la majorité des organismes et qui stimule la création de fonds capitalisés à perpétuité;
- Volet B, qui encourage la réalisation de collectes de fonds collectives et la création de fonds capitalisés à perpétuité au profit des regroupements d'organismes;
- Volet C, qui s'adresse aux organismes de petite taille et qui sert d'incitatif à la réalisation des premières collectes de fonds et à la création de fonds perpétuels.

La version précédente du programme (version 2013-2018) s'est terminée le 31 mars 2018. Il reste 24 demandes à traiter pour fermer cette version de la norme.

Le Fonds Avenir Mécénat Culture assure la pérennité du programme Mécénat Placements Culture et lui garantit un financement prévisible et stable, grâce à un montant de 5 M$, qui est prélevé annuellement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Le fonds fournit de façon récurrente les sommes nécessaires aux subventions accordées en vertu du programme. À chaque tranche de 5 M$ investie annuellement, 250 000 $ (5 %) sont utilisés pour l'administration du programme. Le solde de l'enveloppe (4,75 M$) est consacré aux subventions.

Les 24 demandes reçues à la fin de 2017-2018, encore en traitement, ont nécessité 2,7 M$ pris à même le budget du Fonds Avenir Mécénat Culture de l'exercice 2018-2019, réduisant d'autant les sommes disponibles pour les demandes de la nouvelle version de la norme. Un montant additionnel de 2,5 M$ a donc été versé au programme, pour permettre la remise des subventions dont les pourcentages d'appariement ont atteint jusqu'à 220 %.

En 2017-2018, le programme s'est vu octroyer un montant supplémentaire de plus de 13,8 M$.

Comme la version 2018-2021 du programme a été mise en ligne en juillet 2018, peu d'organismes ont pu s'associer à temps pour déposer une demande pour le volet B. Aucun organisme n'a présenté de demande pour le volet C.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LE PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE

	2018-2019	2017-2018
	$	$
Aides provenant du Fonds Avenir Mécénat Culture	4 750 000	4 750 000
Crédits supplémentaires	2 500 000	13 818 839
Total	7 250 000	18 568 839

RÉPARTITION PAR VOLET DU NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES ET DES SUBVENTIONS ANNONCÉES (FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE)

	2018-2019		2017-2018	
Volet	Demandes acceptées	Subventions annoncées	Demandes acceptées	Subventions annoncées
	n	$	n	$
1	17	2 281 574	32	3 582 662
2	6	355 351	20	966 655
3	1	31 105	4	151 685
A (nouvelle mesure)	21	2 020 090		
Total	45	4 688 120	56	4 701 002

RÉPARTITION PAR VOLET DU NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES ET DES SUBVENTIONS ANNONCÉES (CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES)

	2018-2019		2017-2018	
Volet	Demandes acceptées	Subventions annoncées	Demandes acceptées	Subventions annoncées
	n	$	n	$
1			97	12 605 123
2			20	996 919
3			7	216 797
A (nouvelle mesure)	8	2 499 947		
Total	8	2 499 947	124	13 818 839

RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services et du traitement des demandes.

L'ACCUEIL PAR LE PERSONNEL

Le personnel du Ministère a accueilli et servi la clientèle avec courtoisie, attention et diligence. De même, il a été invité à communiquer de l'information claire, concise, fiable et compréhensible. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité.

L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

La Direction du classement des films et des services aux entreprises a maintenu quant à elle un service continu d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, au 1435, rue de Bleury, bureau 800 à Montréal, au numéro 514 873-2371 ou au numéro sans frais 1 800 463-2463.

L'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier. Les demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca ont obtenu une réponse ou un accusé de réception dans un délai de 24 heures d'ouverture suivant la réception de la demande.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, aux divers services et aux publications a été affichée dans le site Web du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments qu'occupe le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a été responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère a été quant à lui responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux et a adapté les espaces de travail existants lorsque les conditions particulières d'un membre du personnel l'ont requis.

Lorsque de nouveaux locaux ont été aménagés pour le compte du Ministère, ce dernier a collaboré avec la SQI à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement afin de s'assurer que les professionnels mandatés ont respecté toute la réglementation applicable en cette matière.

De même, le Ministère est demeuré à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées, qu'elles aient été employées ou visiteuses du Ministère, dans les bâtiments où sont logés ses bureaux administratifs. Les problèmes constatés ont été signalés à la SQI.

LE TRAITEMENT DES DEMANDES

Les clients partenaires du Ministère ont eu accès au système di@pason. À l'exception de brèves interruptions liées à des travaux de maintenance, ce service a été accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'entremise du site Web du Ministère. C'est un service en ligne transactionnel sécurisé qui a permis de produire les demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement.

Des capsules de formation en ligne sur le site Web du Ministère ont permis aux utilisateurs externes de se familiariser avec les fonctionnalités offertes par di@pason.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Légende
Délai[a] : délai moyen ciblé (jours ouvrables)
Délai[b] : délai moyen de réponse (jours ouvrables)
n : nombre de demandes reçues

Engagement	Délai[a]	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
		n	Délai[b]	n	Délai[b]	n	Délai[b]
Demande d'aide financière							
Nous répondons à toute demande d'inscription à di@pason dans un délai de 2 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	2	431	1,3	166	2,1	96	2,7
Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	10	1 098	6,9	771	13,4	752	6,9
Demande d'agrément pour un libraire, un éditeur ou un distributeur							
Nous informons le requérant d'un agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique (ou du refus) de la demande dans un délai de 30 jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	30	35	7,2	31	7,6	39	3,4
Demande relative à la délivrance et au renouvellement de permis de distribution, d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public et de commerce au détail de matériel vidéo							
Nous délivrons un nouveau permis dans un délai de 1 jour ouvrable.	1	1 102	1,2	1 659	1,3[1]	1 319	2,1[1]
Nous renouvelons un permis dans un délai de 2 jours ouvrables.	2	823	2,4	686	2,2[1]	3 430	1,8[1]
Nous délivrons un certificat de dépôt dans un délai de 3 jours ouvrables.	3	10 238	1,3	15 004[1]	1,3[1]	12 405	1,6[1]

1 Lors de l'intégration de ses activités au sein du Ministère, la Direction du classement des films et des services aux entreprises a dû modifier ses méthodes de calcul de reddition de comptes. L'année 2018-2019 devra être considérée comme référence pour l'année antérieure et les années subséquentes.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Légende
Délai[a] : délai moyen ciblé (jours ouvrables)
Délai[b] : délai moyen de réponse (jours ouvrables)
n : nombre de demandes reçues

Engagement	Délai[a]	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
		n	Délai[b]	n	Délai[b]	n	Délai[b]
Demande relative au classement des films							
Si le film est dispensé de classement ou s'il est déjà classé et que son classement ne doit pas être révisé							
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai de 1 jour ouvrable.	1	1 169	1,0	1177[2]	1,0[2]	1 397[2]	1,0[2]
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt, pour un film ayant déjà reçu un certificat, dans un délai de 3 jours ouvrables.	3	18 209	1,1	21 062	1,1[2]	24 197	1,1[2]
Si le film n'a jamais été classé par le Ministère – ou précédemment par la Régie du cinéma – et qu'il n'est pas dispensé de classement, ou s'il est classé depuis plus de 10 ans dans une autre catégorie que « Général », ou encore s'il a été classé depuis plus de 3 ans et que le distributeur demande un reclassement							
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai de 10 jours ouvrables.	10	2 077	2,9	1 924[2]	2,8[2]	1 801[2]	2,8[2]
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt dans un délai de 10 jours ouvrables.	10	3 612	7,4	3 347	8,5[2]	3 250	8,1[2]

2 Lors de l'intégration de ses activités au sein du Ministère, la Direction du classement des films et des services aux entreprises a dû modifier ses méthodes de calcul de reddition de comptes. L'année 2018-2019 devra être considérée comme référence pour l'année antérieure et les années subséquentes.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Légende
Délai[a] : délai moyen ciblé (jours ouvrables)
Délai[b] : délai moyen de réponse (jours ouvrables)
n : nombre de demandes reçues

Engagement	Délai[a]	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
		n	Délai[b]	n	Délai[b]	n	Délai[b]
Demande d'autorisation ou de permis en patrimoine et en archéologie							
Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* dans un délai de 10 jours ouvrables après la prise de décision par la ministre.	10	1 277	3,5	1 438	4,2	1 516	3.3
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise.	15	154	6,14	152	4,03	176	6,8
Demande de recommandation pour l'obtention du statut d'OCCE[3]							
Nous donnons une réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministre du Revenu du Québec dans un délai de 20 jours ouvrables à partir du dépôt de la demande et des documents exigés.	20	5	11,2	15	10,4	16	18,8

3 Organisme culturel ou de communication enregistré.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES

Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

RÉPARTITION DES PLAINTES INSCRITES AU REGISTRE DU MINISTÈRE AU 31 MARS

Type de plaintes	2018-2019	2017-2018	2016-2017
	n	n	n
Ministère			
Plaintes fondées	1	0	0
Plaintes non fondées	3	2	4
Autres organisations			
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	9	9	6

En 2018-2019, 13 plaintes ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. Sur les 4 plaintes adressées au Ministère, 2 ont été jugées non recevables, parce qu'elles étaient prématurées (le processus de traitement du dossier des plaignants n'étant pas terminé), 2 plaintes relatives aux services du Ministère se sont avérées recevables et seulement 1 était fondée. Les 9 autres plaintes visaient plutôt des tiers[4], dont 4 étaient relatives à l'un des organismes sous la responsabilité de la ministre.

Le Ministère a aussi traité 24 communications (commentaires, suggestions, signalements ou attentes), dont 9 l'ont concerné et 1 concernait aussi un tiers. Les 14 autres communications visaient uniquement des tiers, dont 6 relèvent d'organismes du portefeuille ministériel.

Le temps moyen de traitement des plaintes recevables inscrites au registre a été de 9,5 jours ouvrables, ce qui respecte le délai de 20 jours ouvrables pour 37 dossiers (13 plaintes et 24 communications).

4 Les tiers peuvent être des personnes, d'autres ministères, des organismes du gouvernement du Québec (pouvant relever de la ministre de la Culture et des Communications), des organisations, des institutions publiques ainsi que des instances municipales ou fédérales.

4. UTILISATION DES RESSOURCES



Œuvre d'art public de l'artiste Lucassie Echalook, au Centre de réadaptation pour filles, Inukjuak
© EVOQ Architecture

UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2019, le Ministère comptait un effectif de 375 personnes (355 ayant un statut régulier et 20, un statut occasionnel), dont 3 personnes en préretraite. Il s'agit d'une hausse de 15 personnes par rapport au 31 mars 2018.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF AU 31 MARS PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	2018-2019	2017-2018	Écart
Bureau de la sous-ministre	15	86	-4
Direction générale de l'administration[5]	67		
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	168	154	14
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	116	111	5
Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française	9	9	0
Total	**375**	**360**	**15**

HEURES RÉMUNÉRÉES[6] PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Heures rémunérées 2018-2019	Heures rémunérées 2017-2018	Écart
Bureau de la sous-ministre	31 042,4	151 458,3	-6 865,1
Direction générale de l'administration	113 550,8		
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	277 774,0	261 246,2	16 527,8
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	195 744,9	189 657,0	6 087,9
Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française	16 970,5	16 615,3	355,2
Total en heures rémunérées[7]	**635 082,6**	**618 976,8**	**16 105,8**
Total en ETC transposés[8]	**347,8**	**338,9**	**8,9**

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2018 a été de 352 006,63 $, ce qui correspond à une somme moyenne de 893,42 $ allouée par personne. Cela inclut le coût direct de la formation, le coût indirect et le salaire du personnel qui l'a suivie. Ainsi, le Ministère a investi 1,3 % de sa masse salariale en formation. Il est à noter qu'au cours de l'année 2018, le Ministère a travaillé à revoir sa programmation ministérielle des activités de développement des compétences dans le cadre du plan d'action en ressources humaines 2018-2021. Plusieurs activités de formation ministérielle ont donc repris en 2018-2019.

5 La Direction générale de l'administration a été créée le 29 octobre 2018 et faisait partie du Bureau de la sous-ministre avant cette date.
6 Tous les montants liés aux heures rémunérées sont arrondis à une décimale près.
7 Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.
8 ETC : équivalent temps complet. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1826,3 heures par année (total heures rémunérées/1826,3).

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ

Champ d'activité	2018	2017	2016
	$	$	$
Développement des compétences	228 721,23	127 724,51	281 015,32
Acquisition des habiletés de gestion	57 541,24	50 563,60	12 837,96
Acquisition de nouvelles connaissances technologiques	21 304,40	7 403,40	18 739,16
Soutien aux études et au cheminement de carrière	29 432,75	19 460,23	25 384,14
Autres activités de formation	15 007,01	16 065,65	14 005,27

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION PAR ANNÉE CIVILE

Répartition des dépenses en formation	2018	2017	2016
Proportion de la masse salariale	1,3 %	0,9 %	1,4 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,9 j	1,4 j	2,5 j
Somme moyenne allouée par personne	893,42 $	580,62 $	988,71 $

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2018	2017	2016
	j	j	j
Cadre	102,8	126,2	83,1
Professionnel	528,1	346,6	721,9
Fonctionnaire	106,4	64,3	77,9

INDICATEUR DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL PERMANENT

Les départs volontaires du Ministère comprennent les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{(RETRAITES + MUTATIONS + DÉMISSIONS) DURANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE}}{\text{NOMBRE MOYEN D'EMPLOYÉS AU MINISTÈRE DURANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE}} \text{ X 100}$$

En 2018-2019, le ministère a compté 44 départs volontaires, dont 11 départs à la retraite, 27 mutations et 6 démissions. Cela correspond à un taux de départ volontaire de 12,7 % pour cette période.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL PERMANENT

	2018-2019[9]	2017-2018[10]	2016-2017
Taux de départ volontaire	12,7 %	12,9 %	10,4 %

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

En 2018-2019, le Ministère a comptabilisé 635 083 heures rémunérées. La cible fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée, puisqu'elle était de 683 902 heures rémunérées.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

Catégorie	Heures travaillées (1)	Heures supplé-mentaires (2)	Total des heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposés (4) = (3)/1826,3	Nombre de personnes
Personnel d'encadrement et administrateur d'État	63 196,6	0,0	63 196,6	34,6	36
Personnel professionnel	405 972 ,8	1 181,7	407 154,5	222,9	245
Personnel de bureau, technicien et assimilé	164 500,5	231,2	164 731,7	90,2	94
Total en heures	633 669,9	1 412,9	635 082,8		
Total en ETC transposés[11]	347,0	0,8	347,8		

CONTRATS DE SERVICES

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 $ ET PLUS, CONCLUS DU 1ER AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique[12]	16	978 655 $
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique[13]	20	2 255 576 $
Total des contrats de services	36	3 234 231 $

9 Donnée basée sur une projection annuelle. Elle sera révisée dans le prochain rapport annuel.
10 Donnée révisée, car celle publiée dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 était basée sur une projection.
11 ETC : équivalent temps complet. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1826,3 heures par année (total heures rémunérées/1 826,3).
12 Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.
13 Cela inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère (incluant la coordination de la politique linguistique) pour l'année 2018-2019 s'est établi à 704 M$. Les dépenses probables du Ministère pour cette même année se sont élevées à 741,1 M$ comparativement aux dépenses réelles de 769,6 M$ de l'année précédente, ce qui représente une baisse de 28,5 M$. La variation s'explique principalement par une bonification exceptionnelle en 2017-2018 des programmes d'aide du Ministère et des sociétés d'État afin de financer de nouvelles initiatives. Le Ministère avait pu procéder à cette bonification grâce à un recours au Fonds de suppléance.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES 2018-2019 PAR SUPERCATÉGORIE

Supercatégorie	M$	%
Rémunération	29,2	3,9
Fonctionnement	27,0	3,6
Transfert	681,5	92,0
Service de la dette	3,4	0,5
Total	741,1	100,0

DÉPENSES ET ÉVOLUTION PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE

Programme budgétaire	Budget de dépenses[14]	Dépenses probables[15]	Dépenses réelles		Écart	Variation[16]
	2018-2019	2018-2019	2017-2018	2016-2017	Entre les dépenses 2017-2018 et 2018-2019	
	M$	M$	M$	M$	M$	%
Gestion interne et soutien	59,1	56,5	54,6	55,3	1,9	3,5
Administration	40,8	38,7	37,1	38,0	1,6	4,3
Partenariat public-privé[17]	18,3	17,8	17,5	17,3	0,3	1,7
Centre de conservation du Québec	2,4	2,5	2,4	2,3	0,1	4,2
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,5	0,6	0,5	0,5	0,1	20,0
Sous-total	62,0	59,6	57,5	58,1	2,1	3,6

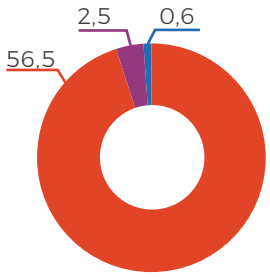
14 Budget voté par l'Assemblée nationale. Ces données ne tiennent pas compte des transferts budgétaires, autorisés par la réglementation, au cours de l'exercice financier 2018-2019.
15 Données préliminaires au 21 juin 2019. Des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances.
16 Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2017-2018.
17 Maison symphonique de Montréal.

DÉPENSES ET ÉVOLUTION PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE

Programme budgétaire	Budget de dépenses[14]	Dépenses probables[15]	Dépenses réelles		Écart	Variation[16]
	2018-2019	2018-2019	2017-2018	2016-2017	Entre les dépenses 2017-2018 et 2018-2019	
	M$	M$	M$	M$	M$	%
Action culturelle et communications	200,4	207,8	235,4	183,2	-27,6	-11,7
Musées nationaux	72,6	76,3	88,7	73,2	-12,4	-14,0
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	24,8	26,8	24,2	18,4	2,6	10,7
Société de développement des entreprises culturelles	61,6	72,6	67,9	63,8	4,7	6,9
Société de télédiffusion du Québec	65,0	62,7	64,2	61,8	-1,5	-2,3
Conseil des arts et des lettres du Québec	113,3	127,7	123,9	110,1	3,8	3,1
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	70,4	73,8	74,5	71,7	-0,7	-0,9
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29,6	29,9	30,8	31,1	-0,9	-2,9
Sous-total	637,7	677,6	709,6	613,3	-32	-4,5
Coordination de la politique linguistique	3,7	3,9	2,5	2,2	1,4	56
Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française	0,6	----	----	----	----	----
Sous-total	4,3	3,9	2,5	2,2	1,4	56
Total	704	741,1	769,6	673,6	-28,5	-3,7

VENTILATION DES DÉPENSES PROBABLES 2018-2019 DU MINISTÈRE[18] PAR PROGRAMME

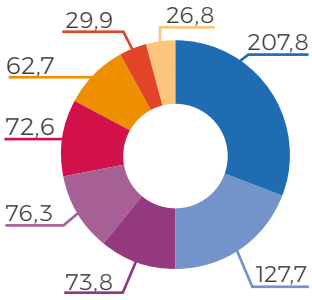
Programme 01



01 Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

	M$	%
Gestion interne et soutien	56,5	7,6
Administration	38,7	5,2
Partenariat public-privé	17,8	2,4
Centre de conservation du Québec	2,5	0,3
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6	0,1
Sous-total	**59,6**	**8,0**

Programme 02



02 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

	M$	%
Programmes d'aide du Ministère	207,8	28,1
Conseil des arts et des lettres du Québec	127,7	17,3
Fonctionnement	7,4	1,0
Programmes d'aide	120,3	16,3
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	73,8	9,9
Fonctionnement	72,8	9,8
Programmes d'aide	1,0	0,1
Musées nationaux	76,3	10,3
Musée de la civilisation	27,1	3,7
Musée des beaux-arts de Montréal	14,7	2,0
Musée national des beaux-arts du Québec	23,8	3,2
Musée d'art contemporain	10,7	1,4
Société de développement des entreprises culturelles	72,6	9,8
Fonctionnement	8,3	1,1
Programmes d'aide	64,3	8,7
Société de télédiffusion du Québec	62,7	8,5
Conservatoire de musique et d'art dramatique	29,9	4,0
SPAM et SGTQ	26,8	3,6
Société de la Place des Arts de Montréal	19,8	2,7
Société du Grand Théâtre de Québec	7,0	0,9
Sous-total	**677,6**	**91,5**

03 Charte de la langue française

	M$	%
Coordination de la politique linguistique	3,9	0,5
Sous-total	**3,9**	**0,5**

18 Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses. Voir l'annexe IV pour la liste des programmes de soutien financier (y compris le soutien aux sociétés d'État), le nombre de bénéficiaires et les sommes versées en 2018-2019.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Au 31 mars 2019, le Ministère a évalué l'engagement gouvernemental de l'entente de partenariat public-privé[19] relativement à la Maison symphonique de Montréal (MSM) à 237,2 M$ d'ici la fin de l'entente au 31 mai 2038. Cet engagement est principalement attribuable aux obligations du gouvernement relativement aux taxes foncières, ainsi qu'aux services d'entretien et d'exploitation de la MSM.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2019, le taux d'occupation[20] de la MSM a été de 87,1 %, soit une hausse de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent qui était de 83,6 %. Au cours de l'exercice 2017-2018, les utilisateurs ont réalisé 797 activités, comparativement à 812 en 2018-2019.

ACTIVITÉS TENUES À LA MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DU 1ER AVRIL AU 31 MARS

Activités	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Concerts	200	191	191
Répétitions, montages et démontages	294	274	277
Réceptions, réunions et conférences	234	244	209
Visite de la salle	51	65	88
Photos, tournages, auditions et enregistrements	33	23	16
Total	**812**	**797**	**781**

TAUX D'OCCUPATION DE LA MAISON SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL DU 1ER AVRIL AU 31 MARS

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de jours où s'est tenue au moins une activité	318	305	279
Nombre de jours dans cette période	365	365	365
Taux d'occupation	**87,1 %**	**83,6 %**	**76,4 %**[21]

19 Décret nº 423-2009 du 8 avril 2009.

20 Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de journées où s'est tenue une activité et le nombre total de jours que compte l'exercice financier. Une activité peut correspondre à : un concert, un montage ou démontage de la salle, un enregistrement, une audition, un tournage, une conférence, une réunion, une réception, une visite de la salle ou une activité d'entretien.

21 Donnée révisée.

LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

SUIVI DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE POUR L'ANNÉE 2018-2019

	Solde d'ouverture	Encaissements et autres crédits		Paiements et autres débits	Solde de clôture
		Vente de biens et de services	Transferts fédéraux – Autres programmes		
	M$	M$	M$	M$	M$
Formation, partenariat et organisation d'activités spéciales : réunion ministres culture et patrimoine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement des unités autonomes de services	764 684	1 178 387	0,0	-1 275 230	667 841
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture	411 150	1 749 344	0,0	-1 382 473	778 021
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	0,0	0,0	1 010 000	-1 010 000	0,0
Projets d'infrastructure 2008 – Volet Grands projets	0,0	0,0	5 041 139	-5 041 139	0,0
Total	1 175 834	2 927 731	6 051 139	-8 708 842	1 445 862

LE PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) est un outil majeur pour assurer l'accès à des équipements culturels de qualité. Ce programme permet au gouvernement de maintenir l'état des infrastructures publiques, de contrer leur vétusté et de construire de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins de la population. Découlant du PQI, la contribution financière du Ministère (y compris ses sociétés d'État) vise à soutenir, dans toutes les régions du Québec, des projets de modernisation et de rénovation dans les grands secteurs d'intervention.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Secteur d'intervention	2018-2019	2017-2018	Variation
Équipements culturels	181	226	-45
Sociétés d'État	30	35	-5
Fonds du patrimoine culturel québécois	54	148	-94
Total	265	409	-144

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Secteur d'intervention	2018-2019	2017-2018	Variation
	M$	M$	M$
Équipements culturels			
Arts de la scène	11,9	35,0	-23,1
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	0,0	7,0	-7,0
Bibliothèques	22,9	32,6	-9,7
Institutions muséales	0,9	6,3	-5,4
Médias et multimédia	1,4	0,4	1,0
Patrimoine et archives	44,5	34,7	9,8
Secteurs multiples ou autres	0,0	0,0	0,0
Total – Équipements culturels	**81,6**	**116,0**	**-34,4**
Sociétés d'État	59,8	64,7	-4,9
Fonds du patrimoine culturel québécois	9,5	11,4	-1,9
Total des investissements	**150,9**	**192,1**	**-41,2**

FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) permet le soutien financier de mesures encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois.
Le FPCQ est constitué de 5 volets :

- Volet 1 : Protection ou mise en valeur de biens protégés par le gouvernement du Québec ou la ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Volet 2 : Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;
- Volet 3 : Conservation et mise en valeur des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;
- Volet 4 : Réalisation et renouvellement des expositions permanentes des institutions muséales;
- Volet 5 : Réalisation d'études, d'inventaires, d'activités.

Les revenus du FPCQ proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chapitre I-2).

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS PAR VOLET

Volet	2018-2019	2017-2018	Variation
	M$	M$	M$
1	0,36	0,45	-0,09
2	0,02	0,00	0,02
3	0,05	0,03	0,02
4	0,00	4,20	-4,20
5	9,10	6,68	2,42
Total	9,53	11,36	-1,83

Au cours de l'année 2018-2019, le FPCQ a annoncé des subventions totalisant un montant d'un peu plus de 9,5 M$ afin de permettre la concrétisation de 54 nouveaux projets générant des investissements totaux de 16,1 M$ pour les 5 volets du FPCQ. La diminution observée de 1,83 M$ des subventions par rapport à l'exercice de l'an dernier s'explique principalement par le fait que certains projets en lien avec les expositions permanentes, initialement prévus être annoncés par le Fonds, l'ont plutôt été par le Ministère afin de préserver les enveloppes du FPCQ.

UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles constituent l'un des moyens privilégiés par le Ministère pour soutenir sa mission et ses orientations stratégiques. Elles contribuent de manière considérable aux activités ministérielles et appuient les initiatives gouvernementales.

Le budget prévisionnel de l'année s'est élevé à 5,7 M$, tandis que les dépenses et les investissements réels ont totalisé 4,9 M$.

Globalement, les coûts de réalisation des projets ont été moindres que ce qui avait été planifié. Des délais administratifs et le manque de disponibilité des ressources expliquent l'écart entre les coûts prévus et les coûts réels.

COÛTS PRÉVUS ET COÛTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2018-2019 (k$)

Catégorie de coûts	Capitalisables prévus (investissements)	Capitalisables réels (investissements)	Non capitalisables prévus (dépenses)	Non capitalisables réels (dépenses)
Activités d'encadrement	0,0	0,0	418,2	375,7
Activités de continuité	71,0	139,7	2 933,3	2 946,0
Projets	2 351,0	1 395,1	11,0	0,0
Total	2 422,0	1 534,8	3 362,5	3 321,7

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2018-2019

Principaux projets	État d'avancement prévu	État d'avancement réel	Explication sommaire des écarts
	%	%	
Diffusion du patrimoine numérisé	80	85	Les travaux ont progressé.
Vitrine des artistes	100	100	Les travaux se sont achevés durant l'année.
Plan de reprise informatique en cas de sinistre	60	40	Le projet a progressé comme cela était prévu, à l'exception de l'appel d'offres de la solution intégrée d'un système de gestion de base de données qui est encore à surveiller.
Gestion des documents électroniques	55	40	Manque de disponibilité des ressources.
Refonte des services aux clientèles externes du secteur cinéma	50	5	Le projet est en démarrage.
Agrément des institutions muséales	100	100	Les travaux sont terminés.
Modernisation des systèmes réservés au patrimoine culturel (conception)	10	10	Le projet a progressé comme cela était prévu.
Reddition de comptes des ententes de développement culturel – di@pason, intégration de l'annexe A	40	20	Le projet a débuté plus tard que cela était prévu.
Remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec	100	10	Le projet a été annulé.

LES PRINCIPAUX PROJETS

Les projets présentés ici ont une incidence sur la prestation de services et la performance gouvernementale, ils sont en phase de réalisation et leur coût total est estimé à plus de 100 000 $.

DIFFUSION DU PATRIMOINE NUMÉRISÉ

Ce projet contribuera à la mise en œuvre de la mesure 35 du Plan culturel numérique du Québec. Il consiste à apporter une solution permettant de présenter à court terme, dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ), les contenus numérisés par les partenaires du Ministère sans avoir recours à la ressaisie manuelle. Le RPCQ sera ainsi la plateforme commune de diffusion et de mise en valeur du patrimoine québécois d'ici la réalisation du projet de modernisation des systèmes réservés au patrimoine culturel. Le projet est presque complètement réalisé.

VITRINE DES ARTISTES

Ce projet vise à mettre en place une nouvelle solution pour diffuser l'offre et les portfolios des artistes retenus pour une inscription au Répertoire des artistes pour l'intégration des arts à l'architecture et au Répertoire de ressources culture-éducation. Celui-ci est la troisième section la plus visitée sur le site Web du Ministère. Le projet a été livré dans les délais et selon l'enveloppe budgétaire.

PLAN DE REPRISE INFORMATIQUE EN CAS DE SINISTRE

Le projet vise à mettre en œuvre une solution de reprise informatique afin de rétablir, dans les délais fixés par le plan de continuité du Ministère, les activités en cas de sinistre. La réalisation du projet progresse comme cela était prévu à l'exception de l'appel d'offres de la solution intégrée d'un système de gestion de base de données qui est à surveiller.

GESTION DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

Ce projet vise à assurer la gestion des documents ministériels sur tout support, en maximisant l'utilisation d'un outil (Constellio) récemment disponible pour consigner, indexer et classer l'information documentaire générée ou reçue au Ministère et en assurer la gestion du cycle de vie. En offrant une plus grande accessibilité à l'information et en rendant disponibles des outils et des fonctionnalités de travail partagé, Constellio contribuera à la conservation de la connaissance informationnelle, à accroître la satisfaction des employés ainsi que leur productivité. La solution déployée sera orientée sur l'utilisateur tout en répondant aux besoins organisationnels et technologiques du Ministère. La réalisation du projet a débuté cette année et elle suit son cours.

REFONTE DES SERVICES AUX CLIENTÈLES EXTERNES DU SECTEUR CINÉMA

Ce projet consiste à faire migrer la solution des services en ligne du secteur du cinéma vers l'infrastructure du Ministère et, simultanément, à procéder à la refonte de celle-ci. Ces travaux permettront d'en assurer la pérennité et la stabilité pour la clientèle externe. Ces services doivent être robustes, car ils supportent plusieurs transactions financières. Ils permettent aussi l'affichage d'informations pertinentes sur plus de 350 000 films et bandes-annonces. Grâce à cette refonte, le site proposera également une recherche avancée performante qui permettra l'affichage de résultats concordants. La réalisation du projet a débuté en fin d'année et elle suit son cours.

AGRÉMENT DES INSTITUTIONS MUSÉALES

Ce projet a permis de mettre en place un service en ligne soutenant un demandeur d'agrément muséal dans sa démarche d'inscription et de production des preuves justificatives ainsi que dans le suivi du traitement de sa demande. Les membres des comités d'examen ont ensuite accès à ces renseignements pour formuler un avis de recommandation de l'agrément. Celui-ci assure au public un sceau de qualité selon des standards internationaux en muséologie. Le projet a été réalisé dans les délais et selon l'enveloppe budgétaire.

MODERNISATION DES SYSTÈMES RÉSERVÉS AU PATRIMOINE CULTUREL (CONCEPTION)

Ce projet vise à exploiter le numérique comme levier pour soutenir la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois, à l'échelle nationale et mondiale, pour les générations présentes et futures. La phase actuelle du projet permettra de produire l'analyse préliminaire de la solution d'affaires et le dossier d'affaires selon les règles du Secrétariat du Conseil du trésor. La réalisation du projet progresse comme cela était prévu.

REDDITION DE COMPTES DES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – DI@PASON, INTÉGRATION DE L'ANNEXE A

Ce projet vise la mise en place d'un formulaire dynamique de reddition de comptes des ententes de développement culturel par l'intermédiaire du système de gestion de l'aide financière di@pason. Une fois que ce formulaire sera en place, les partenaires du Ministère verront leur reddition de comptes annuelle grandement facilitée grâce à une interface optimisée de saisie de leurs données qui seront alors exploitables. La reddition de comptes sera ainsi soutenue, de la saisie des données jusqu'à l'exploitation.

REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE PLANIFICATION ET DE CONTRÔLE DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Pour ce qui est du projet de remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec, les appels d'offres publiés n'ayant pas donné les résultats escomptés et les besoins ayant évolué depuis l'analyse préliminaire, il a été annulé.

RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (k$)

Principaux projets	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Explication sommaire des écarts
Diffusion du patrimoine numérisé	121,3	77,0	218,1	307,9	Des travaux ont été devancés.
Vitrine des artistes	69,3	54,0	90,8	93,4	Le projet est terminé.
Plan de reprise informatique en cas de sinistre	84,0	6,9	396,6	77,5	En attente de l'appel d'offres pour l'acquisition d'équipement.
Gestion des documents électroniques	195,2	35,1	235,1	46,4	Manque de disponibilité des ressources.
Refonte des services aux clientèles externes du secteur cinéma	33,2	9,5	66,0	2,6	Le projet a débuté plus tard que cela était prévu.
Agrément des institutions muséales	40,3	24,1	105,6	97,8	Réutilisation de fonctions d'un autre système.
Modernisation des systèmes réservés au patrimoine culturel (conception)	212,6	70,9	412,8	472,1	Des travaux ont été devancés.
Reddition de comptes des ententes de développement culturel – di@pason, intégration de l'annexe A	36,0	6,6	60,0	13,3	Le projet a débuté plus tard que cela était prévu.
Remplacement du système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec	--	--	--	--	Le projet a été annulé.

5. AUTRES EXIGENCES



Œuvre d'art public *Sans titre (L'artiste au travail) #30*,
de l'artiste Klaus Scherübel, au centre hospitalier
de l'Université de Montréal
© Élyse Boivin, MCC

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Le plan d'action de développement durable du Ministère prend appui sur les avancées des 2 plans précédents (2009-2013 et 2013-2015), sur la vision proposée par l'Agenda 21 de la culture et sur les résultats du Chantier gouvernemental en culture.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Améliorer en continu nos pratiques écoresponsables

Action 1	Mettre en place des mesures afin d'améliorer nos pratiques en matière de gestion responsable	
Indicateur	Le nombre de mesures mises en place	
Cible	Au moins 5 mesures, d'ici le 31 mars 2020	
	RÉSULTAT 2018-2019	
	5 des 7 mesures mises en place	
	RÉSULTAT 2017-2018	
	En cours de réalisation	
	RÉSULTAT 2016-2017	
	Réalisation de 2 mesures	
Liens et contributions gouvernementales	**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**	
	Orientation gouvernementale 1	**Objectif gouvernemental 1.1**
	Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
	ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ CIBLE ATTEINTE	
Résultats	Le Ministère a ciblé 5 domaines d'intervention afin d'entamer un nouveau cycle d'amélioration de ses pratiques écoresponsables.	

PROGRESSION DES MESURES MISES EN PL ACE POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ÉCORESPONSABLE

Domaine d'intervention[22]	Mesures	Résultats
Activités courantes de gestion administrative	▪ Renforcer les pratiques écoresponsables en gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles	▪ Réalisée en 2016-2017
Transport et déplacement des employés	▪ Réduire les déplacements et favoriser l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés	▪ Réalisée en 2018-2019
Technologie de l'information et gestion documentaire	▪ Implanter la gestion intégrée des documents ▪ Mettre en place un mécanisme de suivi de la consommation de papier dans le but de réduire celle-ci	▪ En progression ▪ Réalisée en 2018-2019
Communications	▪ Réaliser des publications écoresponsables ▪ Réaliser des activités écoresponsables	▪ Réalisée en 2016-2017 ▪ Réalisée en 2018-2019
Marchés publics	▪ Adopter une politique administrative d'acquisitions écoresponsables	▪ En progression

ACTIVITÉS COURANTES DE GESTION ADMINISTRATIVE

De janvier à octobre 2018, le Ministère a effectué de manière écoresponsable le remplacement des finis intérieurs et le réaménagement des espaces administratifs de son siège social. Ces travaux ont été effectués de manière écoresponsable. Il a ainsi inclus des clauses écoresponsables au devis d'appel d'offres et dans l'appel d'offres pour de nouveaux mobiliers, 80 % des meubles existants ont été récupérés ou recyclés et il a modifié l'aménagement pour améliorer les performances des thermopompes.

Par ailleurs, le Ministère a procédé à l'amélioration des installations d'alimentation en eau potable pour son bureau situé à Lévis et il a implanté le programme Terracycle pour le recyclage de crayons à son siège social ainsi que dans 4 directions régionales.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET GESTION DOCUMENTAIRE

Le Ministère a commencé le déploiement du 2e volet de la gestion intégrée des documents (GID) avec Constellio pour la gestion des documents électroniques. L'implantation de la GID pour l'ensemble du Ministère est prévue d'ici le 31 mars 2020.

COMMUNICATIONS

Afin de réduire son empreinte environnementale, le Ministère a le souci d'organiser des activités qui prennent en compte les principes de développement durable. Le lancement de la politique culturelle en 2018 est un bel exemple. Les participantes et participants ont été sensibilisés à l'utilisation des transports en commun et le nombre de copies papier de la politique a été réduit de façon considérable. Aussi, lors de conférences de presse d'envergure, le Ministère envoie les documents d'information en version électronique aux personnes intéressées.

22 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.1 – Résultats recherchés 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 9 (Activité incontournable 1 – Domaines 1, 2, 4, 5 et 6).

MARCHÉS PUBLICS

Une formation a été donnée aux personnes responsables des achats afin qu'elles puissent catégoriser correctement les acquisitions et établir le pourcentage d'acquisition de biens écoresponsables sur le total des acquisitions de biens du Ministère.

2018-2019	2017-2018	2016-2017
18,85 %	2,3 %	Plus de 12 %

Les résultats de 2016-2017 et 2017-2018 ne sont pas représentatifs de la réalité du Ministère puisque les informations disponibles ne permettaient pas d'avoir des données complètes. L'année 2018-2019 devient donc l'année de référence afin d'établir les résultats du Ministère en matière d'acquisition de biens écoresponsables.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Institutionnaliser la prise en compte des principes de développement durable

Action 2	Mettre en œuvre le processus de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le Ministère[23]
Indicateur	Le pourcentage des actions structurantes[24] menées par le Ministère qui ont pris en compte les principes de développement durable
Cible	100 %, d'ici le 31 mars 2020
	RÉSULTAT 2018-2019
	50 % des actions structurantes 63 % des actions structurantes de façon informelle
	RÉSULTAT 2017-2018
	46 %
	RÉSULTAT 2016-2017
	Attentes signifiées aux gestionnaires

Liens et contributions gouvernementales	**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**	
	Orientation gouvernementale 1	**Objectif gouvernemental 1.2**
	Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
	ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ À SURVEILLER	

Résultats	Depuis 2010, le Ministère examine de plus en plus attentivement ses actions à la lumière des principes inscrits dans la *Loi sur le développement durable*, enrichissant petit à petit ses processus décisionnels. En 2015, le Ministère a adopté son processus interne de prise en compte des principes de développement durable dans toutes ses actions structurantes.

23 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.2 – Résultats recherchés 10, 11 et 13 (Activité incontournable 2).

24 C'est-à-dire toutes les actions concernant l'élaboration et la révision de projets de lois, de règlements, de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Renforcer l'expertise du personnel en matière de développement durable

Action 3	Mettre en place une offre de formation ministérielle en matière de développement durable en lien avec les secteurs d'intervention et les champs d'expertise du personnel[25]
Indicateur	La mise en place d'une offre de formation ministérielle
Cible	D'ici le 31 mars 2020
	RÉSULTAT 2018-2019
	Progrès en matière de sensibilisation et de formation du personnel et du grand public
	2 conférences/formations offertes
	RÉSULTAT 2017-2018
	Progrès en matière de sensibilisation et de formation du personnel et du grand public
	Offre finalisée de formation ministérielle pour 2018-2019
	RÉSULTAT 2016-2017
	Efforts en matière de sensibilisation et de formation du personnel et du grand public
	Création d'une cellule d'expertise interne

Liens et contributions gouvernementales	**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**	
	Orientation gouvernementale 1	**Objectif gouvernemental 1.4**
	Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
	ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN	

Résultats	Le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès de son personnel par la diffusion d'information sur l'intranet ministériel. De plus, il a mis en place une offre de formation sous forme de conférences (Les après-midi DD). Celle-ci a pour objectifs de renforcer l'expertise ministérielle et d'offrir des outils pour une meilleure intégration des principes de développement durable dans l'action du Ministère.
	Deux conférences/formations ont été offertes en 2018-2019 : *Les cliniques culturelles : implanter l'Agenda 21 de la culture dans les municipalités locales et régionales* et *L'approche partenariale du Musée des beaux-arts de Montréal.*

25 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.4 – Résultat recherché 16.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Coopérer en matière d'intégration de la culture au développement durable

Action 4	Proposer l'intégration de la culture au développement durable dans les thématiques prioritaires des engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec, ainsi que dans les plans d'action et critères de sélection des appels à projets découlant de ces engagements[26]
Indicateur	Le nombre de propositions faites
Cible	10 propositions, d'ici le 31 mars 2020
	RÉSULTAT 2018-2019
	18 propositions
	RÉSULTAT 2017-2018
	11 propositions[27]
	RÉSULTAT 2016-2017
	11 propositions
Liens et contributions gouvernementales	**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**
	Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique **Objectif gouvernemental 1.6** : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
	ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ CIBLE ATTEINTE
Résultats	Afin de favoriser la coopération nationale et internationale en matière de développement durable, le Ministère a travaillé à l'élaboration de libellés d'intégration de la culture au développement durable et les a proposés dans les engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec, ainsi que dans les plans d'actions et les critères de sélection des appels de projets découlant de ces engagements. L'augmentation du nombre de propositions s'explique notamment par le fait qu'il y a eu un nombre plus important d'appels de projets lancés en 2018-2019. Sur les 40 propositions faites depuis 2016-2017, 34 ont été à ce jour intégrées.

26 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.6 – Résultat recherché 18.

27 Le résultat 2017-2018 a été modifié pour mieux refléter la réalité. Ainsi, ce ne sont pas 10 propositions, mais bien 11 qui ont été faites au ministère des Relations internationales et de la Francophonie au cours de l'année 2017-2018.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Renforcer l'opérationnalisation du lien entre culture et développement durable dans l'administration publique

Action 5	Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et société[28]
Indicateur	Le nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et d'actions auxquelles il a contribué[29]
Cible	Au moins 2 actions, d'ici le 31 mars 2020
	RÉSULTAT 2018-2019
	Travaux ministériels
	Travaux interministériels
	RÉSULTAT 2017-2018
	3 actions
	RÉSULTAT 2016-2017
	Mise en place de la fonction interministérielle Culture-Société
	Travaux ministériels
	Travaux interministériels

Liens et contributions gouvernementales	**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**	
	Orientation gouvernementale 4	**Objectif gouvernemental 1.5**
	Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
	Orientation gouvernementale 5	
	Améliorer par la prévention la santé de la population	
	ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ CIBLE ATTEINTE	

Résultats	En 2018-2019, le Ministère a poursuivi ses travaux de structuration interne afin de faciliter la mise en œuvre de cette action. Il a aussi contribué activement à des travaux interministériels afin que la culture soit prise en compte dans le développement social du Québec. Plus particulièrement, une prise en compte d'enjeux sociaux a été faite dans la politique culturelle du Québec *Partout, la culture* et le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 lancés en juin 2018. Le Ministère a également lancé l'Appel de projets Culture-Inclusion dont l'objectif est de soutenir la réalisation de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention sociale.

28 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.5 (principal) – Agenda 21 de la culture – Objectifs 6, 7, 8, 9 et 10, Objectif 4.1 (secondaire) – Résultat recherché 38, Objectif 4.3 (secondaire) – Résultat recherché 40, Objectif 5.2 (secondaire) – Résultat recherché 43 (Activité incontournable 3).

29 L'indicateur et sa cible ont été modifiés dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 par rapport aux libellés inscrits dans le Plan d'action de développement durable 2016-2020 afin de mieux refléter le suivi de cette action.

Action 6	Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et économie[30]
Indicateur	Le nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et auxquelles il a contribué[31]
Cible	Au moins 2 actions, d'ici le 31 mars 2020
	RÉSULTAT 2018-2019
	Travaux ministériels
	Travaux interministériels
	Projet intersectoriel (Société du réseau Économusée)
	RÉSULTAT 2017-2018
	1 action avec la Société du réseau Économusée
	RÉSULTAT 2016-2017
	Mise en place de la fonction interministérielle Culture-Économie
	Travaux ministériels
	Travaux interministériels
Liens et contributions gouvernementales	**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**
	Orientation gouvernementale 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable **Objectif gouvernemental 1.5** : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
	ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN
Résultats	Le Ministère a maintenu son aide financière de 150 000 $ sur 3 ans à la Société du réseau Économusée pour un projet de développement de partenariats Culture-Économie. Cette aide est complémentaire aux sommes octroyées par Tourisme Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. De plus, le Ministère a maintenu sa participation au Comité interministériel en recherche et innovation et au Comité interministériel en économie sociale.

30 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.5 (principal) – Agenda 21 de la culture – Objectifs 11, 12, 13 et 14 (Activité incontournable 3).

31 L'indicateur et sa cible ont été modifiés pour mieux refléter le suivi de cette action.

Action 7	Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture, territoire et environnement[32]
Indicateur	Le nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et d'actions auxquelles il a contribué[33]
Cible	Au moins 2 actions, d'ici le 31 mars 2020
	RÉSULTAT 2018-2019
	Travaux ministériels
	Travaux interministériels
	RÉSULTAT 2017-2018
	2 actions
	RÉSULTAT 2016-2017
	Travaux ministériels
	Travaux interministériels
Liens et contributions gouvernementales	**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**
	Orientation gouvernementale 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités **Objectif gouvernemental 1.5** : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
	ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ CIBLE ATTEINTE
Résultats	En continuité avec les efforts déployés pour la période 2009-2015, le Ministère a contribué au renforcement de l'opérationnalisation du lien « culture-territoire et environnement ». Ces efforts ont concouru à promouvoir des projets intégrés avec des partenaires actifs dans le développement des territoires par la culture. Plus particulièrement, le Ministère a pris en compte cette dimension dans le cadre de la nouvelle politique culturelle du Québec, il a entamé la mise en œuvre de son plan d'action en occupation et vitalité du territoire et a entamé les travaux entourant la Stratégie québécoise de l'architecture. Le Ministère a aussi réalisé des actions de sensibilisation telles la tenue d'un kiosque d'information au congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec et la présentation de la démarche d'aménagement culturel du territoire au réseau Les Arts et la Ville.

32 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 1.5 – Agenda 21 de la culture – Objectifs 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, Objectif 6.1 (secondaire) – Résultat recherché 48, Objectif 6.2 (secondaire) – Résultat recherché 49, Objectif 6.3 (secondaire) – Résultat recherché 50, Objectif 6.4 (secondaire) – Résultat recherché 52 (activité incontournable 3).

33 L'indicateur et sa cible ont été modifiés pour mieux refléter le suivi de cette action.

Action 8	Informer le personnel de l'avancement des travaux des Tables afin de favoriser la contribution des clients partenaires à l'atteinte des cibles gouvernementales[34]
Indicateur	Le nombre d'activités réalisées auprès du personnel
Cible	12 activités, d'ici le 31 mars 2020
	RÉSULTAT 2018-2019
	Participation aux 3 tables
	RÉSULTAT 2017-2018
	Participation aux 3 tables
	RÉSULTAT 2016-2017
	Participation à la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux Participation à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable Confirmation de la participation au Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux en développement durable
Liens et contributions gouvernementales	**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2015-2020**
	Objectif gouvernemental 2.1 : Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables **Objectif gouvernemental 6.2** : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
	ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN
Résultats	Le Ministère a maintenu sa participation aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable. Malgré une réduction de l'intensité des travaux de cette table, le Ministère a assuré le suivi de la programmation des activités et il s'est assuré que les informations émises par la table soient acheminées aux membres de son personnel lorsque cela est pertinent.

34 Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Objectif 6.2 – Résultat recherché 48 (Activité incontournable 5).

LE SUIVI DE LA RECOMMANDATION DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RECOMMANDATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE ET MESURES PRISES PAR CE DERNIER POUR S'Y CONFORMER

Recommandation	Mesures prises par le Ministère	Résultats
Accroître les efforts pour adapter les pratiques de gestion de manière à ce que l'exercice des pouvoirs et des responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable	Formalisation d'une structure de gouvernance ministérielle en développement durable	En progression Analyse prévue à l'automne 2019
	Adoption d'un processus interne formel de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le Ministère	Processus adopté
	Suivi du plan d'action de la mise en œuvre de la recommandation par le comité de vérification interne	Suivi réalisé en 2015 et en 2017 Suivi prévu en 2019

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleurs pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État, afin d'accroître le bien-être de la population québécoise.

La politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE

Le Ministère est responsable de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Unique à maints égards, cette politique stipule qu'environ 1 % du budget total de construction ou d'agrandissement d'un édifice ou d'un site public doit être consacré à l'intégration d'une œuvre d'art.

Le 22 mars 2000, en vertu du décret 315-2000, un compte à fin déterminée a été créé permettant le dépôt des sommes reçues des propriétaires en vertu des ententes intervenues dans le cadre de l'application de cette politique. En 2018-2019, les revenus se sont élevés à 1 749 344 $.

Aussi, ces ententes déterminent les activités et les coûts qui peuvent être imputés à ce compte. Les limites relatives aux déboursés qui peuvent être effectués correspondent aux sommes reçues des propriétaires en vertu des ententes. Les déboursés en 2018-2019 ont été de 1 382 473 $. Au 31 mars 2019, le solde du compte à fin déterminée s'élevait à 778 021 $.

La tarification et les coûts sont les mêmes depuis l'année 2000.

DIRECTION DU CLASSEMENT DES FILMS ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

Depuis le 1er avril 2017, le Ministère rend compte de plusieurs services tarifés par la Direction du classement des films et des services aux entreprises (DCFSE) en vertu de la *Loi sur le cinéma* et du *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma*.

La DCFSE n'a pas de compte à fin déterminée pour ses revenus autonomes, et ses dépenses sont absorbées dans le budget du Ministère.

Comme le stipule la *Loi sur l'administration financière*, la DCFSE augmente ses tarifs le 1er janvier de chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec. Cette hausse a été de 1,71 % le 1er janvier 2019, conformément à l'annonce du ministère des Finances du 3 décembre 2018. Le registre des tarifs en vigueur figure sur le site Web du Ministère. Aucun nouveau service n'y a été ajouté en 2018-2019.

Les revenus tarifaires pour l'exercice 2018-2019 ont été de 3 762 313 $.

La Régie du cinéma avait procédé, en 2014-2015, à l'évaluation des coûts de revient de tous les services pour lesquels une tarification à la clientèle commerciale est exigée et avait établi les niveaux de financement à atteindre.



Catégories de classement des films
© MCC

CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Depuis sa création le 1er avril 1979, le Centre de conservation du Québec (CCQ) fait partie intégrante du Ministère. Ses services et ses ressources sont régis par la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*, la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration financière* et la *Loi sur l'administration publique*, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

En vertu du décret 177-97 du 11 février 1997 et du décret 1598-97 du 10 décembre 1997, le gouvernement a établi les modalités de gestion du compte à fin déterminée pour le CCQ.

SERVICES FACTURÉS

Le CCQ permet à 3 catégories de clientèles de profiter de ses services spécialisés sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient. Les tarifs horaires pour l'exercice 2018-2019 étaient de :

- 72 $ pour les organismes à but non lucratif privés (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.);
- 96 $ pour les organismes publics (villes et municipalités, établissements publics d'enseignement, ministères et sociétés d'État, etc.);
- 130 $ pour les entreprises à but lucratif et les personnes physiques.

Considérant ce qui précède, les revenus autonomes se sont élevés à 1 178 387 $ en 2018-2019 et la part des coûts à 1 275 230 $. Au 31 mars 2019, le solde du compte à fin déterminée était de 667 841 $.

CALCUL DU COÛT DE REVIENT HORAIRE

Le coût de revient horaire des services rendus par le CCQ tient compte de toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice 2018-2019, des dépenses liées à son fonctionnement et du nombre d'heures effectuées pendant la période pour rendre les services facturés.

DÉPENSES PRISES EN COMPTE POUR CALCULER LE COÛT DE REVIENT DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC EN 2018-2019

	Dépenses ($)
Services facturés	
Dépenses (compte à fin déterminée)	1 275 230
Avantages sociaux (part de l'employeur)[35]	118 489
Total des dépenses des services facturés	1 393 719

COÛT DE REVIENT HORAIRE EN 2018-2019

	Dépenses	Nombre d'heures effectuées[36]	Coût de revient horaire	
			Projeté	Probable
	$	h	$	$
Services facturés	1 393 719	10 196	117,50[37]	136,69

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

En vertu de l'article 27 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, le Ministère a adopté un mécanisme de révision des règles qui ont des répercussions sur les entreprises, ou qui concernent les entreprises, et a créé un comité de révision interne de ces règles.

En 2018-2019, ce comité a participé aux travaux du comité interministériel sur les procédures administratives visant à mettre en œuvre la mesure 2, Alléger le fardeau des détaillants, du Plan d'action gouvernemental 2018-2021.

35 Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20 % de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au CCQ et ne sont donc pas comptabilisés dans les crédits votés; ils sont endossés centralement par le gouvernement, mais présentés dans le tableau pour donner un portrait plus juste des dépenses liées au fonctionnement du CCQ.

36 Ces montants prennent seulement en compte les heures de travail du personnel professionnel et technicien affecté aux travaux d'expertise, de restauration ou de formation. Les heures effectuées par le personnel administratif, les photographes et la direction sont exclus de ce calcul.

37 Le coût de revient horaire projeté des services facturés (117,50 $) correspond au budget projeté des services facturés (1 175 000 $) divisé par le nombre d'heures projetées (10 000 h).

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES OVT

Le plan d'action élaboré par le Ministère, qui s'échelonne sur 2 ans et couvre les années financières 2018-2019 et 2019-20120, repose sur les objectifs et les priorités de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Les élus des 17 régions administratives ont établi des priorités auxquelles le Ministère adhère et qui mettent en lumière l'importance de la culture comme vecteur de développement des territoires. De plus, le plan d'action fait écho à la politique culturelle du Québec *Partout, la culture*, dans laquelle le lien étroit entre culture et territoire est souligné et la culture, reconnue comme un élément fondamental de la vitalité des milieux.

OBJECTIFS DU MINISTÈRE RELATIFS À LA STRATÉGIE OVT

TABLEAU SYNTHÈSE : ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS EN OVT

Légende
A non A : actions non amorcées
AA : actions amorcées
AC : actions en cours
AS : actions en suspens
AR : actions réalisées
A AB : actions abandonnées
NA : nouvelles actions
AM : actions modifiées

Région	A non A	AA	AC	AS	AR	AAB	NA	AM	Total
01 - Bas-Saint-Laurent	3	3	2		11				19
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean		3	2						5
03 - Capitale-Nationale		1	4						5
04 - Mauricie	2		13		3				18
05 - Estrie		1	14		2				17
06 - Montréal		5	3		1				9
07 - Outaouais			17						17
08 - Abitibi-Témiscamingue			14	1					15
09 - Côte-Nord			8						8
10 - Nord-du-Québec		1	9	1				1	12
11 - Gaspésie	2	10	2		1				15
11 - Îles-de-la-Madeleine	1	2	2						5
12 - Chaudière-Appalaches	4	1	13						18
13 - Laval		3	5		2				10
14 - Lanaudière			9		5				14
15 - Laurentides			5		1				6
16 - Montérégie	5	2	3		2				12
17 - Centre-du-Québec		2	10						12
Total	**17**	**34**	**135**	**2**	**28**	**0**	**0**	**1**	**217**

L'action « Appuyer financièrement les commissions scolaires pour que les sorties culturelles permettent annuellement à plusieurs élèves de la Jamésie de visiter l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw », dans la région 10, a été modifiée, puisque les sommes permettant le soutien de sorties culturelles pour les élèves des commissions scolaires ont été transférées au ministère de l'Éducation.

Un tableau complet se retrouve à l'annexe V, avec les résultats régionaux détaillés pour chaque action.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION

Toutes les régions	État de réalisation 2018-2019
Décentralisation	
Mettre en œuvre l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale. Le Ministère et la Ville de Québec ont signé le 25 juillet 2017 l'Entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.	En cours
Mettre en œuvre l'Entente-cadre Réflexe Montréal sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. - Poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.	En cours
Accompagner la Ville de Québec et la Ville de Montréal dans la mise en œuvre et l'exercice des nouveaux pouvoirs découlant de la *Loi sur le patrimoine culturel*, qui a été modifiée afin que ces dernières exercent certains pouvoirs de la ministre de la Culture et des Communications au regard des autorisations de travaux prévus par la Loi.	En cours
Délégation	
Mettre en œuvre l'objectif 3.4 de la politique culturelle du Québec *Partout, la culture*, qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones.	En cours
Mettre en œuvre la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : Établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue. Actions prévues : bonification du budget disponible pour la conclusion d'ententes, publication d'un nouveau cadre de référence et d'un nouveau guide d'élaboration d'une politique culturelle municipale, évaluation de la possibilité de déléguer aux MRC certains pouvoirs qui sont détenus par les municipalités en matière de patrimoine.	En cours
Poursuivre les ententes de développement culturel avec les milieux municipaux qui sont gestionnaires de ces ententes.	En cours
Régionalisation	
Mettre en œuvre l'objectif 3.3 de la politique culturelle du Québec *Partout, la culture*, qui consiste à prendre en compte la diversité des régions.	En cours
Mettre en œuvre la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : Tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française qui sont offerts aux organismes et aux acteurs dans toutes les régions. Effets recherchés : optimisation de la connaissance et de l'utilisation des services gouvernementaux en culture, partage des renseignements sur l'ensemble des services gouvernementaux en culture et accompagnement des acteurs en matière de développement culturel, synergie et coordination efficace des interventions du Ministère et des sociétés d'État en culture.	En cours

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le Ministère rapporte les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et pour les membres des groupes cibles, conformément à la *Loi sur la fonction publique*. Le Ministère souhaite ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

LES DONNÉES GLOBALES

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES, SELON LE STATUT D'EMPLOI, AU COURS DE LA PÉRIODE 2018-2019

	Régulier[38]	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Personnes embauchées	32	21	40	8	101
Personnes en poste au 31 mars 2019	355	20	29	1	405

L'EMBAUCHE DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES

Les groupes cibles comprennent les membres des minorités visibles et ethniques (MVE), les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées.

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2018-2019

Statut d'emploi	Embauche totale 2018-2019	Membres des MVE	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[39]
	n	n	n	n	n	n	%
Régulier	32	7	0	0	1	7[40]	21,9
Occasionnel	21	2	0	0	1	3	14,3
Étudiant	40	4	0	1	1	6	15,0
Stagiaire	8	0	0	0	0	0	0,0
Total	**101**	**13**	**0**	**1**	**3**	**16[41]**	**15,8**
Taux d'embauche par groupe cible (%)[42]		**12,9**	**0,0**	**1,0**	**3**	**15,8**	

38 Ces données se rapportent seulement aux embauches par recrutement.
39 Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées selon un statut d'emploi donné et l'embauche totale en 2018-2019.
40 Un employé régulier a été recruté, il est membre d'une minorité visible et handicapé.
41 *Idem.*
42 Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2018-2019.

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2018-2019	2017-2018	2016-2017
	%	%	%
Régulier	21,9	16,0	5,9
Occasionnel	14,3	12,5	0,0
Étudiant	15,0	14,0	11,1
Stagiaire	0,0	0,0	0,0
Total	**15,8**	**13,5**	**7,7**

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres des groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire en vue d'augmenter leur représentativité dans la fonction publique.

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES

ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES (EXCLUANT LES MEMBRES DES MVE) AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019

Légende
n : nombre d'employés réguliers
% : taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total

Groupe cible	2019		2018		2017	
	n	%	n	%	n	%
Autochtones	2	0,6	2	0,6	2	0,6
Anglophones	3	0,8	3	0,9	3	1,0
Personnes handicapées	2	0,6	1	0,3	1	0,3

L'objectif gouvernemental quant à la représentativité en emploi est de 2 % de l'effectif régulier pour les personnes handicapées.

ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DES MVE AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL[43] AU 31 MARS 2019

Légende
Nombre au 31 mars 2019[a] : nombre d'employés au 31 mars 2019
Taux au 31 mars 2019[b] : taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019
Nombre au 31 mars 2018[c] : nombre d'employés au 31 mars 2018
Taux au 31 mars 2018[d] : taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018
Nombre au 31 mars 2017[e] : nombre d'employés au 31 mars 2017
Taux au 31 mars 2017[f] : taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2017

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2019[a]	Taux au 31 mars 2019[b]	Nombre au 31 mars 2018[c]	Taux au 31 mars 2018[d]	Nombre au 31 mars 2017[e]	Taux au 31 mars 2017[f]
	n	%	n	%	n	%
MVE Montréal Laval	14	25,0	12	20,7	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Outaouais Montérégie	3	20,0	3	21,4		
MVE Estrie Lanaudière Laurentides	2	12,5	2	15,4		
MVE Capitale-Nationale	18	7,3	19	8,2		
MVE Autres régions	0	0,0	0	0,0		

L'objectif gouvernemental quant à la représentativité en emploi pour les MVE, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, est de 41 % pour les régions de Montréal et de Laval, de 17 % pour l'Outaouais et la Montérégie, de 13 % pour l'Estrie, Lanaudière et les Laurentides, de 12 % pour la Capitale-Nationale et de 5 % pour les autres régions.

PRÉSENCE DES MEMBRES DES MVE AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 MARS 2019

Groupe cible	Personnel d'encadrement (n)	Personnel d'encadrement (%)
MVE	1	3,2

La cible de représentativité pour les membres des MVE est de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

43 En respect des cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2018-2019 PAR STATUT D'EMPLOI

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	32	21	40	8	101
Nombre de femmes embauchées	23	15	26	7	71
Taux d'embauche des femmes (%)	71,9	71,4	65,0	87,5	70,3

TAUX DE PRÉSENCE DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019

	Personnel d'encadrement[44]	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif régulier (nombre d'hommes et de femmes)	31	229	56	34	350
Nombre de femmes	17	150	48	32	247
Taux de représentativité des femmes (%)	54,8	65,5	85,7	94,1	70,6

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Chaque année, le Ministère fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et de ses objectifs en informant l'ensemble des gestionnaires du début de la période pour soumettre des projets d'emplois et en offrant un accompagnement personnalisé s'ils désirent présenter un projet.

NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PDEIPH

Automne 2018 (cohorte 2019)	Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2016 (cohorte 2017)
2	1	2

NOMBRE DE NOUVEAUX PARTICIPANTS AU PDEIPH ACCUEILLIS DU 1ER AVRIL AU 31 MARS

2018-2019	2017-2018	2016-2017
1	2	1

Soucieux de la représentativité des personnes handicapées au sein de son effectif, le Ministère invite les gestionnaires responsables de l'embauche à prêter une attention particulière à leur candidature lors de l'ouverture de postes.

44 Inclut également les administrateurs d'État.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Ministère est désigné comme collaborateur à l'une des mesures de la Stratégie gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Plus particulièrement, il collabore à la mise en œuvre d'actions permettant de contrer le sexisme dans les publicités au Québec. Cette mesure est sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

En juin 2013, la politique linguistique institutionnelle a été approuvée par la plus haute autorité du Ministère après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française. Cette politique linguistique institutionnelle est en cours de révision.

Le Comité permanent, responsable de l'application de la politique linguistique ministérielle et dirigé par un mandataire au sein du personnel du Ministère, s'est réuni à 2 occasions au cours de l'exercice en vue d'émettre des recommandations, notamment quant à la recevabilité de certains types de documents pouvant être déposés au Ministère dans une autre langue que le français. De plus, la Direction des communications et des affaires publiques a émis plusieurs avis linguistiques concernant l'application de la politique en réponse à des questions particulières formulées par les membres du personnel.

Au cours de l'exercice, le Ministère a pris des mesures pour faire connaître sa politique linguistique institutionnelle. Ainsi, diverses capsules linguistiques et nouvelles ont été publiées dans l'intranet ministériel. Aussi, dans le cadre de la Francofête, la Dictée du MCC et un vox pop sur la langue ont été réalisés.

Enfin, pour garantir la qualité du français dans ses communications, le Ministère s'est assuré que les contenus devant être rendus publics ont fait l'objet d'une révision linguistique professionnelle.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Au cours de l'année 2018-2019, aucun acte répréhensible à l'égard des organismes publics n'a été soumis à la responsable du suivi des divulgations du Ministère.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Ministère s'est assuré de l'application rigoureuse et du respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Ainsi, des avis et des recommandations sur les lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES
204 (11 demandes toujours en cours de traitement au 31 mars 2019)

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Demandes d'accès		Rectification
	Documents administratifs	Renseignements personnels	
	n	n	n
0 à 20 jours	166	2	0
21 à 30 jours	24	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	**191**	**2**	**0**

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE				
Décisions rendues	**Demandes d'accès**		**Rectification**	**Dispositions de la Loi invoquées**
	Documents administratifs	**Renseignements personnels**		
	n	**n**	**n**	
Acceptée (entièrement)	44	0	0	
Partiellement acceptée	37	2	0	Articles 9, 13, 14, 15, 18, 23, 24, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 49, 53, 54, 59, 94 et 95
Refusée (entièrement)	10	0	0	
Autres	100	0	0	Article 1, une référence à une autre demande par le même demandeur, une demande qui n'a pas été traitée, car le demandeur n'a pas fourni d'autorisation de divulgation d'information au Ministère et une demande qui, selon son libellé, n'en était pas une.

Le Ministère a reçu 204 demandes présentées conformément à la Loi et 193 demandes ont été traitées en date du 31 mars 2019. La majorité des demandes reçues provenaient d'une entreprise privée (54 %) et d'une citoyenne ou d'un citoyen (16 %). Environ 14 % des demandes venaient d'une ou d'un membre des médias, 9 % d'une association, d'un regroupement ou d'un organisme à but non lucratif, 6 % d'une ou d'un parlementaire et 1 % d'un organisme public.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE
0

NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
0

ANNEXES

ANNEXE I MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2019)

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Conseil des arts et des lettres du Québec

Mandat	Services/Activités
Soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.	▪ Programmes de bourses et de subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.

Société de développement des entreprises culturelles

Mandat	Services/Activités
Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, et contribuer à accroître la qualité des produits et des services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.	▪ Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle. ▪ Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles. ▪ Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines. ▪ Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à place Royale.

ORGANISME DE FORMATION

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mandat	Services/Activités
Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.	▪ Offre de formation artistique professionnelle par l'entremise d'un réseau de 9 établissements d'enseignement : 2 en art dramatique (Montréal et Québec) et 7 en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or). ▪ Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques. ▪ Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.

ORGANISMES DE DIFFUSION

Société de la Place des Arts de Montréal

Mandat	Services/Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. Ses activités ont notamment pour but de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	▪ Gestion et programmation de 7 salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places); le Théâtre Maisonneuve (1 441 places); le Théâtre Jean-Duceppe (747 places); la salle Claude-Léveillée (128 places) et la Cinquième Salle (413 places); ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. ▪ Programmation artistique de la Maison symphonique de Montréal pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal. ▪ Lieu de résidence de l'Opéra de Montréal, des Grands Ballets canadiens de Montréal et de la compagnie de théâtre Duceppe.

Société de télédiffusion du Québec

Mandat	Services/Activités
Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.	▪ Société publique de production et de diffusion desservant, par ses 10 bureaux régionaux, plus de 97 % de la population grâce à son réseau de 17 émetteurs alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal. ▪ Programmation axée sur l'éducation, la connaissance, la découverte, la culture et la société, alimentée par les nombreux partenaires culturels, comme Télé-Québec en classe, une ressource technopédagogique complémentaire au programme d'éducation. ▪ Production de la plateforme Web La Fabrique culturelle, qui constitue un outil de rayonnement pour la culture québécoise, toutes disciplines et toutes régions confondues. ▪ Participation à TV5Monde.

Société du Grand Théâtre de Québec

Mandat	Services/Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	▪ Gestion et programmation de 2 salles de spectacle : Louis-Fréchette (1 885 places) et Octave-Crémazie (510 places). ▪ Lieu de résidence de l'Orchestre symphonique de Québec, du Théâtre du Trident, de l'Opéra de Québec et du Club musical de Québec.

ORGANISMES DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mandat	Services/Activités
Acquérir, conserver et diffuser le patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Agir en tant que bibliothèque centrale de la métropole montréalaise. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	▪ Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, à BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie et aux 10 centres de BAnQ conservant des archives répartis sur le territoire du Québec : services généraux sur place et à distance (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.). Accès gratuit à des ressources numériques variées. ▪ Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emplois, nouveaux arrivants, milieu des affaires, personnes handicapées, généalogistes; bibliothèques. ▪ Programmes de soutien à la lecture et à la littératie, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires. ▪ Programmes d'aide financière destinés au secteur des archives. ▪ Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.

Musée d'art contemporain de Montréal

Mandat	Services/Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois et assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▪ Présentation de la collection permanente du Musée et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▪ Offre de diverses activités éducatives et culturelles. ▪ Programme d'expositions itinérantes. ▪ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée de la civilisation

Mandat	Services/Activités
Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de la civilisation québécoise, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de cette civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	▪ Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal (Musée de la civilisation, Musée de l'Amérique francophone et Centre national de conservation et d'étude des collections). ▪ Valorisation et diffusion, au Québec et à l'international, de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des manifestations et activités de communication du savoir sur la muséologie et la société.

Musée national des beaux-arts du Québec

Mandat	Services/Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▪ Présentation de la collection permanente du Musée et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▪ Offre de diverses activités éducatives et culturelles. ▪ Programme d'expositions itinérantes. ▪ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

ORGANISME DE CONSULTATION

Conseil du patrimoine culturel du Québec

Mandat	Services/Activités
Conseiller la ministre au sujet de la *Loi sur le patrimoine culturel* et de la *Loi sur les archives*.	▪ Faire des recommandations et donner des avis à la ministre sur toute question relative à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel ainsi qu'aux archives visées par la *Loi sur les archives*. ▪ Tenir des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux. ▪ Entendre les requêtes et les suggestions des individus et des groupes. ▪ Produire pour la ministre un état de situation quinquennal de la gestion des sites patrimoniaux transférés aux municipalités. ▪ Fixer la juste valeur marchande d'un bien patrimonial acquis par donation par un musée national, un centre d'archives agréé ou une institution muséale reconnue.

ORGANISMES DE PROTECTION ET DE PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Commission de toponymie du Québec

Mandat	Services/Activités
S'assurer que le territoire du Québec est nommé avec justesse pour permettre le déplacement efficace des biens ainsi que des personnes, et inventorier, officialiser, diffuser et mettre en valeur les noms de lieux.	▪ Gérer les noms de lieux du Québec en procédant à leur inventaire, à leur conservation, à leur officialisation ainsi qu'à leur diffusion, et proposer les normes et règles d'écriture toponymiques à respecter. ▪ Établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, et diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec. ▪ Donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie.

Conseil supérieur de la langue française

Mandat	Services/Activités
Fournir des avis à la ministre sur les questions que celle-ci lui soumet au sujet de la langue française et la saisir de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.	▪ Effectuer ou faire effectuer les études et la recherche qu'il juge nécessaires. ▪ Informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec. ▪ Recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes.

Office québécois de la langue française

Mandat	Services/Activités
Veiller, par l'application de la *Charte de la langue française*, à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises.	▪ Assurer le respect de la *Charte de la langue française*, notamment en faisant respecter les droits linguistiques par des interventions auprès des entreprises et de l'Administration pour faire corriger des situations qui contreviennent à la Charte. ▪ Accompagner les entreprises et l'Administration pour s'assurer que l'utilisation du français au sein de ces organisations est généralisée. ▪ Définir et conduire la politique linguistique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie, en offrant notamment des services terminolinguistiques à l'ensemble de la population afin de favoriser la maîtrise de la langue officielle. ▪ Promouvoir et favoriser l'utilisation du français comme langue commune auprès de l'Administration, des entreprises, des associations et de la population en général. ▪ Évaluer le niveau de connaissance du français des candidates et des candidats aux ordres professionnels. Ces personnes doivent obtenir un document attestant qu'elles ont une connaissance du français appropriée à l'exercice de leur profession. ▪ Surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française.

ANNEXE II LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (AU 31 MARS 2019)

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)

- *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1)
- *Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques* (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 2)

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2)

- *Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films* (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 1)
- *Règlement sur le dépôt légal des films* (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 2)

Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1)

- *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1)
- *Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 2)
- *Règlement sur les normes techniques* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 3)
- *Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 4)
- *Règlement sur le visa* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 6)

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (RLRQ, chapitre C-51)

- *Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires* (RLRQ, chapitre C51, r. 4)

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C-62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1)

- *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 1)
- *Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente* (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 2)
- *Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec* (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 3)
- *Règlement sur l'agrément des libraires* (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 4)
- *Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 5)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1)
- *Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications* (RLRQ, chapitre M-17.1, r. 1)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (RLRQ, chapitre M-42)

Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44)

Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)
- *Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé* (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 1)
- *Règlement sur la recherche archéologique* (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 2.1)
- *Règlement sur le registre du patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 4)

Loi sur la programmation éducative (RLRQ, chapitre P-30.1)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (RLRQ, chapitre S-10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (RLRQ, chapitre S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01)
- *Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec* (RLRQ, chapitre S-12.01, r. 1)

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (RLRQ, chapitre S-14.01)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1)

ANNEXE III LOI ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2019)

Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)[45]

Règlement sur l'affichage de l'Administration (RLRQ, chapitre C-11, r. 1)

Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (RLRQ, chapitre C-11, r. 2)

Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement privé non agréé aux fins de subventions (RLRQ, chapitre C-11, r. 2.1)

Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (RLRQ, chapitre C-11, r. 3)

Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (RLRQ, chapitre C-11, r. 4)

Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (RLRQ, chapitre C-11, r. 5)

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (RLRQ, chapitre C-11, r. 6)

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (RLRQ, chapitre C-11, r. 7)

Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (RLRQ, chapitre C-11, r. 8)

Règlement sur la langue du commerce et des affaires (RLRQ, chapitre C-11, r. 9)

Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 10)

Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 11)

Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (RLRQ, chapitre C-11, r. 12)

45 Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur exerce toutefois certaines fonctions à l'égard de dispositions de la *Charte de la langue française* ainsi qu'à l'égard de certains règlements adoptés en vertu de celle-ci.

ANNEXE IV PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER (Y COMPRIS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT), NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2018-2019

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE EN k$
02	**01**	**Aide au fonctionnement**		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	4 878,9
		Institutions muséales	91	9 855,9
		Médias communautaires	155	5 523,0
		Organismes de formation en art	111	13 039,8
		Organismes de regroupement	25	10 904,2
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et de loisir culturel	9	900,0
		Radios autochtones	15	150,0
	01	**Aide aux immobilisations**		
		Service de la dette	613	117 759,1
	01	**Aide aux initiatives de partenariat**		
		Entente ciblée en matière de culture ou de communications	3	98,0
		Entente de développement culturel	154	12 781,0
		Entente de développement culturel autochtone	8	931,0
		Entente de service – projets mineurs	14	249,6

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE EN k$
	01	**Aide aux projets**		
		Accueil	82	4 965,6
		Accueil – Plan culturel numérique	26	2 137,6
		Appel – Adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	20	1 383,5
		Appel – Appui à l'offre culturelle parcours éducatif	108	1 774,8
		Appel – Culture et inclusion	97	1 623,4
		Appel – Mesure d'aide ponctuelle pour les médias communautaires	20	327,4
		Appel – Soutien aux expositions permanentes et itinérantes	22	5 390,0
		Appel – Invitation à des diffuseurs et programmateurs hors Québec	40	452,8
		Appel de projets culturels pour les Algonquins	7	70,0
		Grand écran – Développement et sensibilisation des jeunes publics à la culture cinématographique	30	422,2
	01	**Autres interventions**		
		Bourses et prix	22	233,3
		Fonds d'initiatives culturelles	351	547,5
		Projets de coopération internationale	74	604,8
		Soutien au développement culturel et en communications	104	1 627,4
		Soutien au développement culturel et en communications autorisé par le Conseil du trésor ou décret	16	6 646,4
		Mécénat Placements Culture (volet A)	8	2 499,9
		Total du programme 02, élément 01	2 236	207 777,1

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE EN k$
02				
	02	Musée national des beaux-arts du Québec	1	23 836,7
	02	Musée de la civilisation	1	27 082,2
	02	Musée d'art contemporain de Montréal	1	10 742,0
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	14 658,3
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	19 825,8
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	7 015,3
	04	Société de développement des entreprises culturelles	1	72 547,7
	05	Société de télédiffusion du Québec	1	62 717,6
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec	1	127 743,1
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	73 816,4
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	29 923,2
		Total du programme 02, éléments 02 à 08	**11**	**469 908,3**
		TOTAL DU PROGRAMME 02	**2 337**	**677 685,4**
03	**01**	**Aide aux projets**		
		Fonds de promotion et valorisation de la langue française	49	1 698,4
		Programme de promotion du français	26	440,8
		Projets spéciaux	3	19,5
		Autres interventions		
		Autres interventions particulières en langue française	8	144,4
		Autres interventions particulières en langue française (autorisé par le Conseil du trésor)	2	1 520,0
		Bourses et prix	2	31,5
		Total du programme 03, élément 01	**90**	**3 854,6**

ANNEXE V TABLEAU D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS DU PLAN D'ACTION EN OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2019 ET 2019-2020

Engagement	État de réalisation 2018-2019
01- Bas-Saint-Laurent	
PRIORITÉ 1 : Agir pour l'attractivité de la région	
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	Réalisée
Veiller à ce que l'accès à des services culturels diversifiés soit offert sur tout le territoire, notamment par l'entremise des ententes de développement culturel ou dans les plans d'action des organismes culturels soutenus par le Ministère.	Réalisée
Répertorier et accompagner les projets porteurs en culture sur le territoire, notamment en culture-éducation, en patrimoine et en médiation culturelle.	Réalisée
Encourager la diffusion de l'offre culturelle en soutenant des initiatives de promotion groupée ou de développement d'outils d'information pour les citoyens.	Réalisée
PRIORITÉ 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	
Poursuivre l'accompagnement des propriétaires et des municipalités dans la protection et la restauration du patrimoine bâti avec l'aide du Fonds du patrimoine culturel québécois.	Réalisée
Répertorier et prioriser les initiatives et projets qui favorisent et encouragent les pratiques écoresponsables (emploi des ressources humaines et utilisation des ressources matérielles locales, développement durable, circuit court).	Non amorcée
Poursuivre l'accompagnement de la Municipalité de Rivière-Ouelle dans sa démarche de désignation de paysage culturel patrimonial et promouvoir ce projet auprès d'autres municipalités.	Réalisée
Encourager la diversification des usages dans les bibliothèques municipales en favorisant un rôle plus actif des usagers et en privilégiant des espaces flexibles et ouverts sur l'extérieur qui permettent la création et l'échange de connaissances.	Réalisée
Coordonner l'acquisition de connaissances par la réalisation d'inventaires et rendre accessibles à la population les données sur le patrimoine culturel bas-laurentien.	Amorcée
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.	Réalisée
Poursuivre et encourager le soutien des actions en loisir culturel par l'entremise des ententes de développement culturel.	Réalisée
PRIORITÉ 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés	
Encourager l'embauche d'artistes et de travailleurs culturels de la région par l'entremise des comités d'analyse et des tables de concertation.	En cours
Travailler de concert avec le Conseil de la culture pour faire connaître les ressources culturelles du territoire aux commissions scolaires et encourager les artistes et organismes de la région à s'inscrire au Répertoire de ressources culture-éducation.	Réalisée
Développer, en concertation avec le Conseil de la culture, un outil à joindre aux redditions de comptes de manière à mesurer les effets économiques d'un projet culturel sur l'économie locale.	Non amorcée
Encourager, grâce aux entreprises régionales dans le domaine numérique, la mise en valeur du patrimoine culturel par l'utilisation des nouvelles technologies.	Amorcée
Encourager le virage numérique du milieu culturel en soutenant les initiatives porteuses dans le domaine.	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales	
Développer ou consolider la desserte du réseau des bibliothèques locales affiliées au centre régional de services aux bibliothèques publiques et participer à la professionnalisation et à la diversification des services offerts.	Réalisée
Identifier des communautés qui ont un accès limité aux services culturels et favoriser le réseautage entre organismes pour développer l'offre culturelle.	Non amorcée
Accompagner les municipalités et les MRC dans l'élaboration ou la révision de leurs politiques culturelles et de leurs plans d'action.	Amorcée
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	
PRIORITÉ 3 : Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et de troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement	
Promouvoir un processus de design urbain répondant aux secteurs d'intérêt priorisés par la Société de la Vallée de l'aluminium (ex. : revêtements de bâtiment, ponts, éclairage urbain, accessoires routiers).	Amorcée
PRIORITÉ 6 : Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises	
Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière, octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue, et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.	En cours
PRIORITÉ 9 : Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques	
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).	En cours
PRIORITÉ 10 : Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique	
Soutenir des projets numériques porteurs et innovants.	En cours
Participer à une table du numérique à la suite de sa mise en place.	Amorcée
Encourager l'implantation du Hub créatif régional.	Amorcée
03 - Capitale-Nationale	
PRIORITÉ 3 : Développer les infrastructures touristiques	
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	En cours
Contribuer au développement de Québec comme ville créative de l'UNESCO (mesure 29 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 5 : Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale	
Poursuivre la mise en œuvre de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec* et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. ▪ Le Ministère et la Ville ont signé le 25 juillet 2017 l'Entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. ▪ La *Loi sur le patrimoine culturel* a été modifiée afin que la Ville de Québec exerce certains pouvoirs du ministre de la Culture et des Communications au regard des autorisations de travaux prévus par la Loi. Le Ministère accompagne la Ville de Québec dans la mise en œuvre et l'exercice de ces nouveaux pouvoirs.	En cours
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. ▪ Conclure avec la Ville de Québec une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de 3 ans pour les années 2018-2021.	Amorcée
Accompagner la Ville de Québec pour intégrer l'aménagement culturel du territoire dans sa démarche de planification en aménagement du territoire selon la mesure 24 du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités inscrites dans l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.	En cours
04 - Mauricie	
PRIORITÉ 1 : Accroître la population de la Mauricie	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	En cours
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.	En cours
PRIORITÉ 2 : Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes aînées et les milieux éloignés ou dévitalisés	
Maintenir les ententes de développement culturel avec des actions variées et adaptées aux réalités de chacun des territoires de la Mauricie.	En cours
Conserver une offre de loisirs culturels pour les 12-30 ans convenue dans le cadre de l'entente avec l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS).	Réalisée
Conclure une entente permettant de maintenir et de stimuler les actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics.	En cours
PRIORITÉ 3 : Réduire les inégalités sociales	
Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables et marginalisées.	Réalisée

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 4 : Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie	
Favoriser une concertation régionale visant la bonification et le développement de l'offre culturelle destinée aux familles. Dans les 3 prochaines années, 11 actions seront déployées visant 3 types d'équipement culturel, soit les bibliothèques publiques, les institutions muséales et les diffuseurs de la région de la Mauricie.	En cours
Développer les connaissances culturelles des citoyens et mettre en valeur le patrimoine culturel de la Mauricie, notamment par des services-conseils.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	Non amorcée
PRIORITÉ 5 : Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie	
S'assurer que les projets financés dans le cadre des ententes de développement culturel aient des retombées positives sur les citoyens (ex. : pianos publics, vélos musicaux, animations des parcs).	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	En cours
PRIORITÉ 6 : Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir	
Accompagner le développement de projets numériques et développer l'expertise des organismes et des ressources culturelles.	En cours
Accompagner les milieux pour la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	Non amorcée
PRIORITÉ 7 : Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes	
Contribuer à la pérennité et au soutien des organismes culturels avec la mesure Mécénat Placements Culture.	En cours
PRIORITÉ 11 : Améliorer la qualification de la main-d'œuvre	
Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.	En cours
PRIORITÉ 12 : Favoriser la persévérance et la réussite scolaire ainsi que le retour aux études	
Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.	En cours
Maintenir le partenariat avec l'URLS de la Mauricie pour l'offre de loisir culturel en parascolaire.	Réalisée
Mettre en place un « continuum des arts », c'est-à-dire un accompagnement, dans le milieu scolaire, les centres de la petite enfance et les résidences pour aînés, facilitant les contacts des jeunes et des moins jeunes avec la culture, notamment grâce à la mise en réseau et au partage des ressources et des équipements culturels locaux.	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
05 - Estrie	
PRIORITÉ 1 : Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises	
Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.	En cours
Accompagner le développement de projets numériques et le développement de l'expertise des organismes et des ressources culturelles.	En cours
PRIORITÉ 3 : Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	En cours
PRIORITÉ 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités	
Favoriser, à travers les ententes de développement culturel, le développement d'un projet régional en culture.	Amorcée
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	En cours
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.	En cours
PRIORITÉ 6 : Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	En cours
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.	En cours
PRIORITÉ 8 : Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire	
Accompagner des actions culturelles en animation du livre et de la lecture ainsi qu'en promotion et valorisation de la langue française dans les ententes de développement culturel.	En cours
Participer au comité de travail sur la lecture et le livre en lien avec le Projet pour la réussite éducative en Estrie.	En cours
Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.	En cours
PRIORITÉ 10 : Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication	
Offrir un service-conseil et accompagner les médias communautaires des différents territoires.	En cours
Accompagner l'adaptation numérique des entreprises de la presse écrite par des appels de projets.	Réalisée

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 11 : Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte	
Accompagner les organismes culturels dans le développement de différents projets afin de leur permettre de diversifier leurs revenus (transfert de bonnes pratiques, mutualisation des ressources, revenus autonomes).	En cours
PRIORITÉ 13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale	
Joindre des clientèles vulnérables en soutenant le projet VitaCité dans l'entente de développement culturel de la Ville de Sherbrooke avec Culture du cœur.	En cours
Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables et marginalisées.	Réalisée
PRIORITÉ 16 : Conserver et protéger les milieux naturels	
Soutenir dans les ententes de développement culturel des actions visant la mise en valeur et l'interprétation des paysages.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	En cours
06 - Montréal	
PRIORITÉ 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole	
Intégrer à la politique culturelle du Québec *Partout, la culture* un objectif misant sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec.	Réalisée
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. ▪ Conclure avec la Ville de Montréal une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de trois ans pour les années 2018-2021.	Amorcée
Poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.	En cours
PRIORITÉ 4 : Améliorer l'intégration des nouvelles populations	
Favoriser le développement des publics issus de l'immigration et promouvoir la diversité culturelle.	Amorcée
Mettre en œuvre la Stratégie de promotion et de valorisation du français.	Amorcée
PRIORITÉ 6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones	
Favoriser l'inclusion des artistes et des publics autochtones dans tous les secteurs culturels.	Amorcée
PRIORITÉ 9 : Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle	
Contribuer au rayonnement de Montréal, notamment en participant aux travaux du Secrétariat général de Montréal, métropole culturelle.	En cours
Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).	Amorcée
Appuyer l'essor de grandes institutions culturelles de la métropole (mesure 33 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
07 - Outaouais	
PRIORITÉ 1 : Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. ▪ Porter une attention particulière aux collaborations entre citoyens et organismes issus de différents milieux dans la mise en œuvre des actions inscrites dans les ententes de développement culturel.	En cours
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.	En cours
Développer et renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire.	En cours
PRIORITÉ 2 : Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière	
Accompagner nos partenaires pour la mise en œuvre de partenariats ou de projets avec des organismes de l'Ontario dans le cadre des ententes de développement culturel ou lors d'appels de projets (Programme d'échanges culturels Québec-Ontario).	En cours
PRIORITÉ 5 : Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	En cours
Diffuser les nouvelles orientations et possibilités aux partenaires et les accompagner dans la présentation de projets.	En cours
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	En cours
Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur les outils de communication.	En cours
PRIORITÉ 6 : Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'urbain	
PRIORITÉ 7 : Soutenir la diversification économique et l'innovation	
Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.	En cours
PRIORITÉ 8 : Favoriser le développement touristique de la région	
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	En cours
Accompagner le réseau muséal de la région.	En cours
Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur la refonte des outils de communication.	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 11 : Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée	
Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.	En cours
Participer à la Table Éducation Outaouais et maintenir l'implication du Ministère dans plusieurs comités et initiatives de ce regroupement régional d'intervenants du milieu de l'éducation.	En cours
Encourager des actions dans les ententes de développement culturel qui visent des clientèles sous-représentées, notamment la petite enfance, une clientèle devant être priorisée, afin de contribuer à prévenir le décrochage.	En cours
Poursuivre le financement de la filière de formation artistique professionnelle avec le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.	En cours
08 - Abitibi-Témiscamingue	
PRIORITÉ 2 : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu	
Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.	En cours
Poursuivre le financement de la filière de formation artistique professionnelle avec le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.	En cours
Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.	En cours
PRIORITÉ 3 : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants	
PRIORITÉ 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de notre population	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. ▪ Accompagner les projets culturels qui concourent à la promotion de la langue française auprès de l'ensemble des citoyens et plus particulièrement auprès des personnes dont la langue maternelle est autre que le français. ▪ Encourager la réalisation de projets favorisant des collaborations entre différents milieux (santé, communautaire, immigration, etc.).	En cours
Collaborer à la gestion de l'entente régionale avec Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la gestion des Rendez-vous jeunesse du loisir culturel.	En cours
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	En cours
Promouvoir l'inclusion d'action en développement de publics, notamment auprès des nouveaux arrivants, dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales.	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations	
Conclure une entente réunissant plusieurs acteurs régionaux permettant de maintenir et de stimuler les actions dirigées vers le rapprochement entre les peuples afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec les Premières Nations du territoire.	En cours
Inclure des projets mettant en relief la culture des Premiers Peuples à l'intérieur des ententes de développement culturel conclues avec les municipalités de la région.	En cours
Participer à des actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc. (Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits).	En cours
PRIORITÉ 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	
Participer à des rencontres des concertations intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	En cours
Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur la refonte des outils de communication.	En cours
Accompagner le réseau muséal de la région.	En cours
Accompagner, grâce à l'entente de développement culturel avec la Ville d'Amos et de la MRC d'Abitibi, le projet du parc hydrique dans le secteur de la MRC d'Abitibi, une initiative qui lie les milieux touristiques et culturels incorporant les arts, le numérique et le patrimoine.	En suspens
09 - Côte-Nord	
PRIORITÉ 5 : Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement	
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	En cours
Accompagner les écoles de danse et de musique pour les jeunes.	En cours
Accompagner les médias communautaires de la Côte-Nord.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	En cours
Accentuer ses actions afin de favoriser l'accès à la culture pour les clientèles jeunesse, les aînés et les clientèles vulnérables.	En cours
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.	En cours
Collaborer plus étroitement avec les différents intervenants socioéconomiques pour que la culture rayonne partout sur le territoire.	En cours
Collaborer avec tous les intervenants municipaux et ceux des communautés autochtones afin que l'ensemble du territoire soit couvert par une entente de développement culturel.	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
10 - Nord-du-Québec	
PRIORITÉ 1 : Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique	
Poursuivre les partenariats dans le cadre des ententes de développement culturel avec l'Administration régionale Baie-James (entente régionale) en 2017-2018 et avec la Ville de Chibougamau en 2017-2020. Ainsi, les plans d'action de ces ententes proposent des activités assurant l'acquisition de connaissances, la préservation et la mise en valeur des éléments caractéristiques de la Jamésie.	En cours
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel. ▪ Favoriser le développement de connaissances sur l'histoire régionale.	En cours
Poursuivre les initiatives de concertation avec le milieu touristique afin d'intégrer des éléments culturels (patrimoine, arts, etc.) à l'offre touristique régionale.	En cours
Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur la refonte des outils de communication.	En cours
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	En cours
PRIORITÉ 2 : Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens	
Favoriser ce maillage à l'intérieur des ententes de développement culturel chez les Jamésiens ainsi qu'avec le Gouvernement de la nation crie et encourager la participation d'artistes cris à des événements jamésiens culturels ou autres.	En cours
Appuyer financièrement les commissions scolaires pour que les sorties culturelles permettent annuellement à plusieurs élèves de la Jamésie de visiter l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw.	Action modifiée
Inclure des projets mettant en relief la culture des Premiers Peuples à l'intérieur des ententes de développement culturel conclues avec les municipalités de la région.	Amorcée
Participer à des actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc. (Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits).	En cours
PRIORITÉ 3 : Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies	
Inciter, à travers les programmes d'aide au fonctionnement, les clients partenaires à développer une présence accrue sur le Web et à développer des projets en numérique dans leur plan d'action.	En cours
Maintenir l'aide financière aux médias communautaires qui soutient deux radios de la région, favorisant ainsi l'accès à l'information locale et régionale.	En cours
PRIORITÉ 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	En suspens

Engagement	État de réalisation 2018-2019
11 - Gaspésie	
PRIORITÉ 1 : Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région	
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan régional concerté de démographie durable.	Amorcée
Accompagner les municipalités et les MRC dans l'élaboration d'une première politique culturelle afin de conclure éventuellement des ententes de développement culturel.	Amorcée
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	Amorcée
Accompagner, conseiller et orienter l'ensemble des intervenants de la région dans la réalisation de projets culturels.	Réalisée
PRIORITÉ 2 : Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
Contribuer à l'élaboration des politiques intégrées incluant les volets sociaux, familiaux, communautaires et culturels dans un objectif de cohérence et de complémentarité des actions.	Amorcée
Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.	Amorcée
Encourager les organismes culturels à partager des espaces avec d'autres organismes communautaires et sociaux.	En cours
PRIORITÉ 3 : Soutenir l'enseignement et la recherche en région	
Contribuer à favoriser les partenariats avec les institutions régionales et organismes régionaux afin d'arrimer leurs activités de recherche et d'enseignement aux besoins de la région : ▪ Collaborer à la réalisation de partenariats avec l'Université du Québec à Rimouski et le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable; ▪ Participer, avec les ministères concernés, à des tables de concertation intersectorielles afin de favoriser les projets orientés sur les besoins régionaux, notamment en culture.	Non amorcée
PRIORITÉ 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
Amplifier les efforts de réseautage et de concertation dans tous les secteurs de l'activité culturelle régionale.	Amorcée
Favoriser les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de rejoindre de larges publics, notamment par la médiation culturelle.	Amorcée
Accompagner les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région.	En cours
Appuyer les milieux municipaux dans l'acquisition de connaissances et la réalisation d'inventaires afin de rendre accessibles à la population les données sur le patrimoine culturel gaspésien.	Amorcée
Organiser des rencontres de sensibilisation à la protection du patrimoine culturel régional pour les ministères et organismes.	Amorcée
PRIORITÉ 6 : Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire	
Afin de respecter l'intégrité des paysages : ▪ Relancer le Comité paysage et mettre de l'avant la charte des paysages de la Gaspésie comme outil de sensibilisation et de gestion des paysages; ▪ Sensibiliser le plus d'acteurs possible à la question de la préservation et de la mise en valeur des paysages par les conférences administratives régionales – aménagement.	Non amorcée

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme	
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR. ▪ Sensibiliser et accompagner les partenaires dans la mise en valeur du patrimoine gaspésien, plus particulièrement les paysages, le patrimoine immobilier et le patrimoine immatériel.	Amorcée
11 - Îles-de-la-Madeleine	
PRIORITÉ 1 : Renverser la tendance démographique	
Participer à la mobilisation des partenaires, en collaboration étroite avec la Municipalité des Îles, afin de faire de la culture un facteur attractif pour ceux souhaitant s'établir dans la région et un facteur de rétention pour les nouveaux arrivants. Cette action pourra s'appuyer sur les différents programmes d'aide financière du Ministère adaptés en fonction du décret gouvernemental sur l'insularité de la région.	En cours
PRIORITÉ 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel. ▪ Dans un contexte d'érosion des berges qui menace grandement le patrimoine bâti (site patrimonial classé de La Grave) ainsi que le patrimoine archéologique (patrimoine côtier et épaves) des Îles, mettre sur pied des projets de sensibilisation et de sauvegarde du patrimoine en collaboration, notamment avec le Centre de conservation du Québec et la Direction de l'archéologie. ▪ Poursuivre l'appui à la municipalité dans la réalisation de son projet paysage visant une meilleure gestion de ces derniers.	En cours
PRIORITÉ 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant	
Contribuer à la mise en place d'une entente impliquant plusieurs partenaires du domaine culturel afin de développer une offre culturelle concertée et structurante en lien avec les besoins particuliers de cette région insulaire (Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Conseil des arts et des lettres du Québec, le Ministère, Municipalité des Îles, Tourisme Îles de la Madeleine).	Amorcée
Adapter les interventions du Ministère et encourager les partenaires à adapter les leurs dans l'élaboration de projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.	Non amorcée
Assurer la prise en compte des besoins de la population locale dans les projets de tourisme culturel.	Amorcée
12 - Chaudière-Appalaches	
PRIORITÉ 1 : Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional	
Collaborer aux initiatives régionales de travail concerté en matière de développement culturel.	En cours
Favoriser les rapprochements entre les MRC et les organismes culturels de la région en accompagnant ceux-ci dans le développement de partenariats et de projets communs.	En cours
Organiser annuellement une journée d'information et de réseautage pour les agents culturels de la Chaudière-Appalaches.	En cours
Instaurer une journée de travail visant à développer des actions concertées dans le domaine culturel.	Amorcée
Accompagner des projets culturels régionaux qui touchent plusieurs MRC et villes détenant une entente de développement culturel.	Non amorcée

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 7 : Mettre en valeur et donner accès à la culture	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	En cours
Accompagner les milieux municipaux dans leur démarche d'élaboration d'une politique culturelle et d'un plan d'action déterminant les priorités d'intervention du milieu concerné en matière de développement culturel.	En cours
Encourager les milieux qui souhaiteraient inclure la participation de partenaires privés dans ces ententes afin de maximiser les retombées des investissements publics.	En cours
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création. ▪ Le Ministère s'engage à viser l'amélioration de la desserte en équipements culturels du secteur sud de la région avec la collaboration des MRC et des municipalités concernées.	En cours
Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.	En cours
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.	En cours
PRIORITÉ 8 : Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. ▪ Accompagner les milieux qui souhaiteraient caractériser leur territoire ou inventorier leurs composantes culturelles.	En cours
Accompagner les milieux qui souhaiteraient développer des outils ou des activités de sensibilisation visant à renforcer l'identité régionale.	Non amorcée
Participer aux projets régionaux de mise en valeur des paysages initiés par le milieu.	Non amorcée
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	Non amorcée
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.	En cours
PRIORITÉ 12 : Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir	
Accompagner les services des bibliothèques municipales qui agissent souvent comme lieux privilégiés pour l'accès à la culture.	En cours
Accompagner les milieux intéressés à développer ou à maintenir un projet multifonctionnel intégrant une bibliothèque publique.	En cours

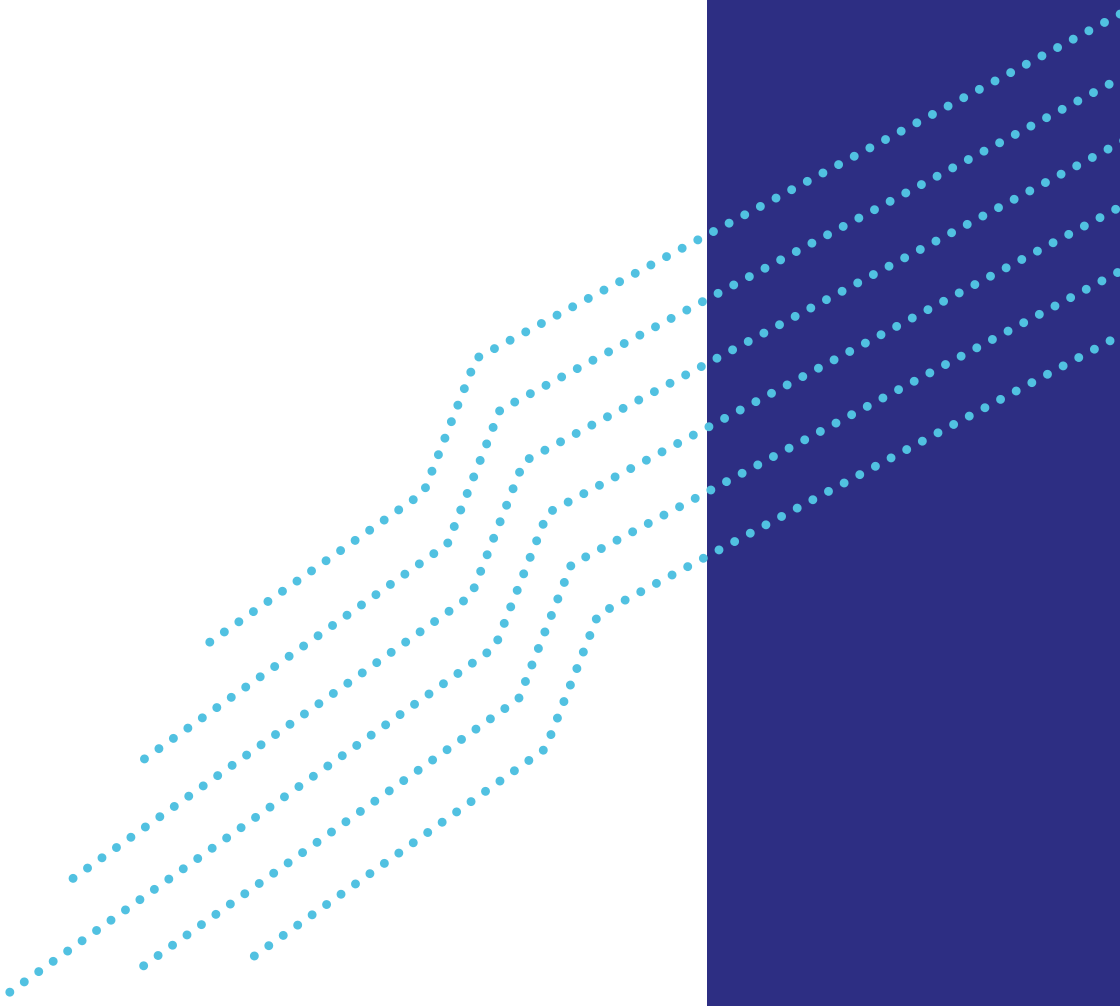
Engagement	État de réalisation 2018-2019
13 - Laval	
PRIORITÉ 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine	
Participer à des comités ou à des tables de concertation.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	Amorcée
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.	En cours
PRIORITÉ 3 : Développer un nouveau modèle de services de proximité	
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	En cours
PRIORITÉ 4 : Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières	
Participer à la définition d'un pôle culturel phare.	Amorcée
Accompagner des projets numériques porteurs et innovants.	Réalisée
PRIORITÉ 5 : Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et le positionnement et rayonnement stratégique de la culture lavalloise	
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	Amorcée
Participer à la définition de l'identité culturelle et patrimoniale lavalloise.	En cours
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.	En cours
Contribuer à cette priorité en reconnaissant et en soutenant le Conseil régional de la culture de Laval grâce à son programme Aide au fonctionnement pour les organismes de regroupement.	Réalisée
14 - Lanaudière	
PRIORITÉ 4 : La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	Réalisée
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 9 : Le soutien au développement d'infrastructures et d'équipements culturels et touristiques	
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	En cours
Accompagner des projets numériques porteurs et innovants en lien avec le tourisme culturel.	En cours
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	En cours
PRIORITÉ 10 : Le soutien et la bonification des produits d'appels et des événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. ▪ Participer à la définition de l'identité culturelle et patrimoniale régionale.	Réalisée
Favoriser le maintien d'une couverture médiatique locale de qualité par le programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires.	En cours
PRIORITÉ 11 : La reconnaissance de pôles culturels structurants et de lieux de création et de diffusion afin de s'affirmer culturellement, d'améliorer l'accès à la culture et de soutenir les créateurs et les artistes	
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée. ▪ Favoriser les rapprochements entre les organismes culturels de la région.	Réalisée
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création. Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.	Réalisée
Favoriser la philanthropie culturelle et l'implication du privé dans le développement des arts et de la culture grâce à son programme Mécénat Placements Culture.	Réalisée
Promouvoir l'importance de la culture et l'apport des artistes à l'économie lanaudoise.	En cours
PRIORITÉ 13 : La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention	
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	En cours
Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
15 - Laurentides	
PRIORITÉ 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens	
Partager son expertise dans ses champs de compétence, par exemple en prenant part à des comités ou à des tables de concertation.	En cours
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	En cours
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	En cours
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. ▪ Accompagner l'élaboration de diagnostics paysagers, d'études de caractérisation architecturale et d'inventaires du patrimoine culturel, etc.	Réalisée
16 - Montérégie	
PRIORITÉ 2 : Développer une identité rassembleuse par la culture	
Accompagner le milieu dans la mise en place d'un fonds culturel régional.	Non amorcée
Collaborer avec le milieu au développement d'outils pour diversifier et promouvoir l'offre culturelle.	Non amorcée
Favoriser la concertation en vue d'un projet de citoyenneté culturelle des jeunes.	Amorcée
Accompagner l'élaboration d'un circuit muséal pour unir, bonifier et dynamiser l'offre et générer un meilleur achalandage.	Non amorcée
Accompagner la région dans l'organisation d'un événement culturel panrégional.	Non amorcée
Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.	En cours
Accompagner le milieu pour documenter le patrimoine bâti et diffuser les connaissances sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.	En cours
PRIORITÉ 4 : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale	
S'assurer que la main-d'œuvre culturelle est prise en compte dans l'élaboration d'une approche globale.	Amorcée

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	Réalisée
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	En cours
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.	Réalisée
PRIORITÉ 7 : Promouvoir et développer le tourisme	
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR. ▪ Accompagner des projets visant à bonifier l'offre culturelle le long du réseau cyclable afin de contribuer au développement du cyclotourisme en Montérégie. ▪ Accompagner des projets visant la caractérisation des paysages. ▪ Participer à la poursuite du plan de développement touristique du Richelieu par la valorisation du tourisme culturel.	Non amorcée
17 - Centre-du-Québec	
PRIORITÉ 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales	
Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.	En cours
PRIORITÉ 2 : Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	En cours
PRIORITÉ 3 : Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications	
Accompagner des projets numériques porteurs et innovants.	Amorcée
PRIORITÉ 4 : Valoriser le milieu agricole	
Sensibiliser la population aux paysages et au patrimoine agricole dans les milieux ruraux dans le cadre des plans de développement de la zone agricole (PDZA).	En cours

Engagement	État de réalisation 2018-2019
PRIORITÉ 5 : Assurer des services de proximité	
Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.	En cours
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.	En cours
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.	En cours
Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.	En cours
Conclure une entente permettant de maintenir et de stimuler les actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc.	En cours
PRIORITÉ 6 : Développer la notoriété de la région	
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations : ▪ Promouvoir un projet régional destiné aux familles.	Amorcée
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.	En cours
Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'ATR.	En cours



Culture
et Communications
Québec